



Munich Personal RePEc Archive

Women in power and power of women: What is happening in Africa?

Kodila-Tedika, Oasis

Département d'Economie, Université de Kinshasa

1 August 2013

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/48776/>

MPRA Paper No. 48776, posted 01 Aug 2013 22:58 UTC

Femmes au pouvoir et Pouvoir des femmes : Qu'est-ce qui se passe en Afrique ?

Draft préliminaire

Oasis Kodila-Tedika

Département d'Economie, Université de Kinshasa, B.P. 832 KIN XI,
Kinshasa, République Démocratique du Congo.

Email: oasiskodila@yahoo.fr

Abstract

Cette étude essaye de comprendre si doter les femmes d'un pouvoir de décision politique conduit aux meilleurs résultats sur les indicateurs de la condition de la femme, principalement les droits économiques, les droit politiques et les législations contre les violences faites à la femme. Elle recourt aux données africaines allant de 2000 à 2010. L'étude est en coupe instantanée, mais aussi s'appuie sur une étude d'un cas : celui de la République libérienne. Nos estimations en coupe transversale suggèrent des résultats intéressants : la représentation féminine au parlement est un déterminant important pour l'amélioration des droits économiques et politiques des femmes africaines. Cet effet n'est pas aussi considérable, cependant. L'impact de la représentation féminine au parlement disparaît pour la législation contre les violences faites à la femme. On peut dire la même chose pour la République libérienne où le pays a été dirigé depuis déjà des années par une femme, dans le meilleur des cas. Cette conclusion pour le Libéria a été rendue possible après combinaison des plusieurs techniques statistiques. Par ailleurs, nous avons également trouvé que les variables culturelles (religion et fragmentation ethnique) peuvent être déterminantes aussi, à certain degré.

Mots-clés : genre, femmes politiques, institutions, Afrique

JEL Code : J16, O15, O17, P48

1. Introduction

Il est connu que la différence entre la femme et l'homme n'est pas que biologique, au-delà des stéréotypes. Pour s'en convaincre, on peut regarder les conclusions de certaines études. Mari May et ses collègues (2013) compare les points de vue des femmes aux QI et compétences reconnues, toutes membres de l'*American Economic Association* ayant fait des études doctorales aux Etats-Unis à leurs homologues masculins, choisis tous de manière aléatoire. Une indication importante : ces économistes du sexe féminin partagent certains points de vue sur les méthodes et les principes économiques ; ce qui constitue un élément rassurant qui réduit donc le biais de sélection. Les résultats de Mary May et al. concordent avec ceux d'autres études montrant qu'au sein de la population, les femmes défendent davantage l'idée d'aider les personnes pauvres, au chômage ou malades et prônent l'intervention étatique.

Ces différences liées au sexe ont été documentées aussi au niveau des préférences dans les ménages. Dès lors que les femmes ont plus de pouvoir sur les dépenses du ménage, elles en consacrent une plus grande part à développer le potentiel de leurs enfants et à acheter des produits de première nécessité. Elles en allouent souvent une plus grande part à la nourriture, ainsi qu'à la santé et à l'éducation des enfants que les hommes; c'est ce qui ressort d'un certain nombre d'observations dans des pays aussi différents que l'Afrique du Sud (Quisumbing et Maluccio, 1999), le Bangladesh (Khandker, 1998 ; Menon, 1999 ; Quisumbing et Maluccio, 1999), le Brésil (Thomas, 1990 ; Thomas, 1994 ; Thomas, Schoeni et Strauss, 1996 ; Thomas, 1997), le Canada (Phipps et Burton, 1998), la Côte d'Ivoire (Haddad et Hoddinott, 1994 ; Hoddinott et Haddad, 1995), les Etats-Unis (Thomas, 1994), l'Ethiopie (Quisumbing et Maluccio, 1999), la France (Bourguignon et al., 1993), le Ghana (Thomas, 1994), l'Indonésie (Thomas, Contreras et Frankenberg, 1997 ; Quisumbing et Maluccio, 1999) et le Royaume-Uni (Ward-Bates, 1997).

Plus récemment, plusieurs travaux ont lié le sexe aux problèmes institutionnels et à l'autonomisation des femmes. Un débat passionnant, sans conduire aux résultats définitifs, a éclaté sur les conséquences du comportement féminin sur la corruption.

Swamy et al. (2001), Dollar & al. (2001) et, Sung & Chu (2003) ont lié la corruption¹ au genre : ils trouvent que la proportion des femmes dans les instances politiques et dans la main-d'œuvre est statistiquement et négativement corrélée à la corruption dans des études de cross-section. Les femmes seraient moins tolérantes à l'égard de la corruption et les entreprises qu'elles dirigent sont moins impliquées dans la corruption. Lavallée et al. (2010) confirment un comportement particulier des femmes africaines à l'égard de la corruption. En revanche, Sung (2003) tire l'attention sur la probable causalité inversée. En outre, Sung estime que l'impact du genre sur la corruption diminue considérablement une fois que l'on contrôle des variables telles que le respect de la loi, de la liberté de presse et de la démocratie. Ses résultats ne sont pas sensibles à l'inclusion des variables standards. Ce ne serait donc pas la participation des femmes qui réduit la corruption, mais plutôt l'efficacité des facteurs comme la démocratie. Cheung et Hernandez-Julian (2006) corroborent la même conclusion : c'est parce que le gouvernement est moins corrompu et plus ouvert que les femmes seraient mieux représentées. En plus, ils ne valident pas le résultat d'une relation statistique négative entre le genre et la corruption. Ils l'attribuent aux variables omises et au manque de contrôle des effets fixes.

Mais que font-elles quand elles arrivent au pouvoir ? Qu'arrive-t-il ? Le rôle de la femme pour le développement est aujourd'hui reconnu. La Banque mondiale y a déjà consacré deux de ces rapports au développement. Le deuxième rapport (Rapport sur le développement dans le monde : égalité des genres et développement) conclut que « *l'élimination des disparités est importante pour le développement et l'évolution de la société. Davantage d'égalité peut renforcer la productivité, améliorer le développement des jeunes générations et rendre les institutions et les politiques plus représentatives* » (Revengea et Shetty, 2012 :40). A propos de ces dernières conséquences, la littérature scientifique allant dans ce sens-là abonde. Une préoccupation d'actualité est celle qui aborde l'implication de la présence des femmes aux instances de décision sur les normes sociales préexistantes et les stéréotypes sexistes, sur les politiques et/ou règles régissant la société.

¹ Pour une revue de littérature sur les déterminants de la corruption, cf. Kodila-Tedika (2012).

Dans la sphère politique, la réponse semble être acquise, du moins officiellement ; il faut à tout prix augmenter la participation des femmes dans les instances de décision. Cette ligne a été suivie dans beaucoup de pays² (e.g. Banque mondiale, 2003 ; Sen, 2000 ; Jones, 1996). L’Afrique aussi n’est pas épargnée. L’Assemblée des femmes parlementaires en Ouganda constitue, à titre illustratif, une des facettes de cette réalité. Les scientifiques sont, quant à eux, comme à l’accoutumée, plus nuancés dès lors que les preuves ne sont pas aussi importantes. C’est dans ce cadre-là que beaucoup d’études se sont intéressées à la politique de *quota* dans les instances politiques (e.g. Natividad, 2010 ; Dahlerup, 2006 ; Ban et Rao, 2008 ; Bardhan, Mookherjee et Torrado, 2010), notamment.

Mais en réalité les conclusions sur les conséquences de la présence de la femme méritent d’être étudiées davantage car la littérature n’a pas encore conduit à des conclusions définitives. Beaman et al., (2009) ont trouvé que la présence des femmes dans les arcanes du pouvoir ont radicalement changé la perception des électeurs sur l’efficacité des femmes dans les rôles d’autorité. Le fait d’avoir déjà eu une chef de village (*pradhan*) a baissé l’importance des stéréotypes sexistes chez les villageois de sexe masculin en Inde. Concernant cette étude, Pande et Topalova (2013 : 14) écrivent :

« Malgré ce manque de changement dans les normes sociales bien enracinées, les quotas ont sensiblement accru les chances de succès des femmes dans les élections ouvertes à des candidats des deux sexes. Ces résultats électoraux semblent indiquer que, même s’il peut être difficile de faire évoluer les préférences et les normes sociales profondément enracinées, la présence imposée des femmes à la tête des conseils a aidé les électeurs à comprendre que les femmes peuvent être des dirigeantes compétentes, et ils ont voté sur la base de cette prise de conscience plutôt qu’en fonction de leur préférence. »

² Les politiques pour augmenter la présence féminine dans la sphère politique sont fortement discutées (Sen, 2000 ; Dahlerup, 2006).

Une autre étude de Beaman et al. (2012) établit que là où il n'y a jamais eu de femme dirigeante dans le poste de pradhan, la différence entre fils et filles en termes de souhaits des parents est grande. Des femmes pradhan accroissent les aspirations des parents pour leurs filles et celles des jeunes filles pour elles-mêmes. Pande et Topalova (2013 : 15) expliquent que

« Les femmes occupant des postes de décision peuvent modifier les aspirations des jeunes filles en prenant des mesures qui permettent aux femmes de réussir plus facilement, ou tout simplement en offrant l'image positive de femmes ayant réussi. Ces deux effets coexistent très vraisemblablement, et il est presque impossible de les séparer. »

D'autres études ont conclu à une différence fondamentale dans la gestion de la cité. Les préférences sociales³ seraient très élevées dès lors que la cité est gérée par une femme (Chattopadhyay et Duflo, 2004). Clots-Figueras (2012) met en avant une relation causale allant dans ce sens-là. En effet, ses travaux montrent que le sexe des hommes politiques affecte les niveaux d'éducation des individus qui grandissent dans les quartiers où ces politiciens sont élus. Accroître la représentation politique des femmes augmente la probabilité de plus de 5% qu'un individu atteigne au moins le niveau primaire de l'éducation dans les zones urbaines. Afridi, Iversen et Sharan (2013) étudient l'impact du leadership politique féminin sur la gestion des projets. Leurs données révèlent que ces projets sont mal gérés. Ils expliquent cette mauvaise gestion par l'inexpérience politique et dans la gestion administrative. Car, leurs résultats indiquent une amélioration de la gestion de ces projets à mesure que les femmes politiques accumulent de l'expérience. Ces résultats suggèrent que le leadership politique des femmes peut générer des gains en matière de gouvernance, mais seulement après les initiations et le recul des stéréotypes sexistes.

³ Il y a une littérature assez importante aussi dans les autres domaines de participation de la femme. Récemment, par exemple, Cavalcanti et Tavares (2011) ont montré que la participation plus élevée des femmes au marché du travail est positivement associée à l'augmentation de la taille du gouvernement. Ces auteurs trouvent des preuves solides d'un lien de causalité entre la participation au marché du travail et de la taille du gouvernement: une hausse de 10% de la participation au marché du travail entraîne une augmentation de 7 à 8% de la taille du gouvernement. Cet effet est robuste à plusieurs techniques.

Des résultats encore plus nuancés existent également. Ferreira et Gyorko (2011) et Campa (2011) ne trouvent respectivement aucun effet d'une plus grande représentation féminine pour les villes des Etats-Unis et pour les municipalités espagnoles. Pour Ferreira et Gyorko (2011), par exemple, il n'y a aucun effet du sexe du maire sur les résultats des politiques liées à la taille du gouvernement local, la composition des dépenses municipales et de l'emploi, ou le taux de criminalité. Ces résultats se fondent sur des nouvelles données couvrant la période de 1950 à 2005. Ayant recourt à des données de panel de 16 plus grands Etats indiens au cours de la période 1967-2000 Clots-Figueras (2011) présente des résultats intéressants : ses travaux suggèrent que les femmes politiques ressortissant des castes et tribus défavorisés investissent davantage dans le social (éducation et santé) et dans la distribution d'une part et sur les lois favorisant les droits économiques des femmes d'autre part. En revanche, les femmes parlementaires de castes supérieures n'ont aucune incidence sur les lois «favorables aux femmes», et ne démontrent pas une préférence aussi élevée pour le social que leurs homologues.

Cette ambiguïté justifie, en conséquence, d'autres études sur l'incidence de la femme au pouvoir. Dans notre étude, nous prenons donc en compte la question de la représentation féminine dans les instances politiques. Les préférences sociales ne constituent pas directement notre sujet d'étude ; nous essayons plutôt de comprendre d'une part l'incidence d'une plus grande participation des femmes au sein des parlements sur les institutions formelles régissant les pays africains et d'autre part l'incidence d'une présidente à la tête d'un pays africain sur les indicateurs relatifs aux institutions formelles et d'autres indicateurs du genre. En effet, dans un premier temps, nous utilisons les données moyennes africaines couvrant la période de 2000 à 2010 dans une étude en coupe transversale. Ce qui nous permet d'étudier ce que l'on considère dans la littérature comme l'effet direct de la participation des femmes dans les instances politiques. En second temps, nous utilisons des séries temporelles des indicateurs relatifs aux genres et aux droits des femmes de la République libérienne, pour étudier l'effet direct mais aussi l'effet indirect, celui relatif à l'image. Le choix du Libéria se justifie d'autant plus que c'est l'unique pays africain qui a été dirigé par une

femme pendant quelques années permettant ainsi une analyse. La combinaison de la technique en *cross-section* et l'étude du cas libérien dans une même étude constitue l'originalité de cette analyse. Cette étude est également originale par la zone géographique considérée. A notre connaissance, il n'existe véritablement pas d'étude allant dans ce sens ci. Etant donné sa trajectoire et sa géographie humaine, l'Afrique a toujours été considérée comme un cas d'étude intéressant. Cette spécificité africaine est une motivation importante pour mener une telle recherche sur les données africaines. Eu égard à tous ces éléments, notre recherche est une contribution à la fois à l'économie des institutions et à l'économie du genre.

La suite de l'article se présente de la manière suivante. La deuxième section s'attèle sur les sources des données et l'approche économétrique utilisée pour l'analyse en coupe transversale. La section suivante présente et commente les résultats économétriques trouvés. La quatrième section se focalise sur l'étude d'un cas, laquelle compare la situation libérienne d'avant la présidence d'Ellen Johnson Sirleaf à celle de sa présidence. Enfin, une conclusion est tirée au niveau de la dernière section.

2. Description des données et approche économétrique

Nous recourons pour l'analyse économétrique à une équation de type suivant :

$$\text{Indicateurs de genre}_i = \alpha + \beta_1 \text{Femme parlementaire}_i + \beta_2 Z_i + \varepsilon_i \quad (1)$$

Où Z est un vecteur des variables de contrôles. Ce vecteur est constitué des variables ci-après : éducation, PIB per capita, diversité ethnique et religion. Pour mesurer l'éducation, nous nous servons du nombre moyen d'années d'éducation dispensées aux personnes âgées de 25 ans et plus, d'après les niveaux d'éducation de la population convertis en années de scolarisation sur la base des durées théoriques de chaque niveau d'enseignement suivi. Cet indicateur provient de Barro et Lee (2010). Plusieurs travaux indiquent clairement l'importance de l'instruction dans la problématique du genre. Le PIB per capita provient quant à lui de la Base de Penn World Table 6.2. La Banque mondiale (2003) indique clairement que le développement économique peut aider à améliorer la situation de la femme. Ce qui

n'est pas contesté par Duflo (2012), dans sa revue de littérature combinant plusieurs approches. Doepke and Tertilt (2009) concluent qu'il y a une forte corrélation négative entre le développement économique et le non-respect des droits de la femme.

Avec une étude portant sur 157 pays sur la période allant de 1991 à 2006, Cooray and Potrafke (2011) trouvent que ce n'est pas tant les institutions politiques qui influent sur la discrimination au niveau de la scolarisation. Elle est plutôt due à la culture et aux religions dominantes dans les pays. La discrimination est particulièrement prononcée dans les pays musulmans. Autrement dit, ces variables sont importantes dans la problématique du genre. En effet, les normes sociales et cultures, c'est-à-dire les institutions informelles, sont à la base des inégalités fondées sur le genre. Car ces institutions déterminent les rôles respectifs des hommes et des femmes et leur interaction. Elles déterminent ainsi ce qui est admis et ce qui ne l'est pas dans une société. Ces institutions sont une incitation puissante pour perpétrer les préjugés. Dans un pays où il y a une fragmentation ethnique, les lois non écrites (coutumes et us ayant force de loi) sont aussi fragmentées. Conséquence, il y a dans ce pays de multiples systèmes concernant le genre. Une telle conclusion est confirmée notamment dans les travaux de Vishwanath et al. (1996). Pour tenir compte de la fragmentation, nous utilisons l'indice de Alesina et al. (2003). La fragmentation ethnique mesure pour chaque pays la probabilité que deux individus génériques ne soient pas membres du même groupe ethnique.

Tout comme l'ethnie, la religion comporte une dimension importante dans la culture. A ce titre, son effet structurant sur la société reste non négligeable. On peut en déduire qu'elle a une incidence sur les relations entre les sexes. Plusieurs études ont testé la relation entre la religion et l'égalité de sexe. Schultz (1987) découvre une relation négative significative entre la proportion de population musulmane et les taux d'inscriptions scolaire. L'auteur remarque une incidence assez prononcée chez les filles. Boone (1996) et, Forsythe, Korzeniewicz et Durrant, 2000 confirment ces résultats : il existe une relation positive entre les indices d'inégalités fondées sur le genre et le fait qu'un pays soit surtout musulman. Dollar et Gatti (1999) bondissent dans le même sens, sauf que dans leur étude l'islam a un effet négatif non significatif sur les indices

d'égalité des sexes. Le seul effet significatif n'apparaît que sur son impact sur l'égalité dans le mariage.

Comme l'islam est la religion qui apparaît très souvent comme statistiquement significative dans les différentes religions, nous la considérons dans cette étude. Nous recourons à la population musulmane dans le pays comme proxy. Cet indice provient des publications du département *Pew Forum on Religion & Public Life* du *Pew Research Center* : les pourcentages donnés ne rendent pas la « ritualité » ni la « religiosité » des personnes se déclarant musulmanes, mais leur attachement à l'islam en tant que composante culturelle et historique de leur identité. Les données se rapportent à l'année de 2009.

L'indicateur du genre est constitué des mesures jugées à la portée de la politique ou des hommes politiques. En effet, ces indicateurs sont choisis parce qu'ils peuvent logés dans la catégorie des institutions formelles. A ce titre, ils sont susceptibles en théorie d'être affectés par des entrepreneurs politiques. Nous utilisons la législation contre les violences faites aux femmes, le droit économique des femmes et le droit politique des femmes, de manière alternative comme des variables à expliquer.

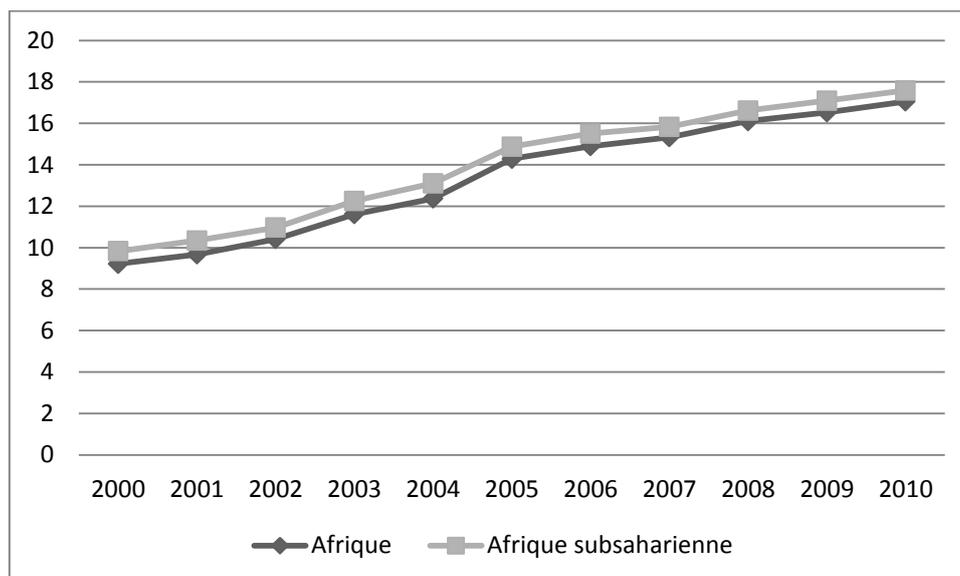
La première mesure provient des Indice des Institutions sociales et de la parité (SIGI), Base de données parité, institutions et développement 2009 (GID-DB) des statistiques sociales et de protection sociale (*Social and Welfare Statistics*). Ce sont des extraits de statistiques de l'OCDE. Cet indicateur fournit des informations quantifiées sur la législation relative aux (a) violences domestiques, (b) violences sexuelles, (c) harcèlement sexuel. Ce premier indicateur n'est pas disponible pour l'Afrique. Pour pallier à cette insuffisance, nous avons utilisé les estimations disponibles dans la base des données de la Fondation Mo Ibrahim. La variable évolue dans une fourchette allant de 0 à 1. Plus la note d'un pays se rapproche de 1, moins bon est le résultat affiché par le pays.

La seconde et la troisième proviennent de la base de données Cingranelli et Richards (CIRI) sur les droits de l'homme. La deuxième variable évalue plusieurs droits reconnus sur le plan international : travail égal/salaire égal ; liberté de choix de

la profession ou de l'emploi sans avoir besoin d'obtenir le consentement de l'époux ou d'un parent de sexe masculin ; parité dans les pratiques de recrutement et de promotion ; sécurité d'emploi (congé de maternité, avantages liés au chômage, pas de licenciement arbitraire, etc.) ; non-discrimination par les employeurs ; interdiction de harcèlement sexuel sur le lieu de travail ; droit au travail nocturne ; droit d'exercer une activité professionnelle à risque; droit de travailler dans l'armée ou la police. Elle évolue entre 0 et 3. Plus la valeur est élevée, meilleur est le résultat. Précisons que quelques pays africains ont des séries qui ont des trous. Ces trous ont été complétés en regardant aussi les estimations faites dans la base des données de la Fondation Mo Ibrahim. Le dernier proxy examine plusieurs droits reconnus sur le plan international : droit de vote ; liberté de candidature à une fonction politique ; éligibilité à une fonction gouvernementale ; droit de militer dans un parti. Il évolue entre 0 et 3. Plus la valeur est élevée, meilleur est le résultat. Les trous constatés par ci par là ont été couverts par les estimations de la base des données de la Fondation Mo Ibrahim, comme pour les droits économiques.

Notre variable d'intérêt est mesurée par le pourcentage de sièges détenus par des femmes à l'Assemblée. Cet indicateur provient de la base des données de la Banque mondiale, *World Development Indicator*. Le graphique 1 met en perspective l'évolution de la représentation féminine au parlement en Afrique. Il s'agit des données moyennes, qui cachent naturellement des disparités nationales comme l'atteste le tableau 1. On constate au travers de ce graphique que tant la moyenne africaine que la moyenne de l'Afrique sub-saharienne est à la hausse. Néanmoins, le changement n'est pas aussi considérable en termes absolus, car le continent n'a pas ajouté plus de 10 parlementaires au niveau du parlement.

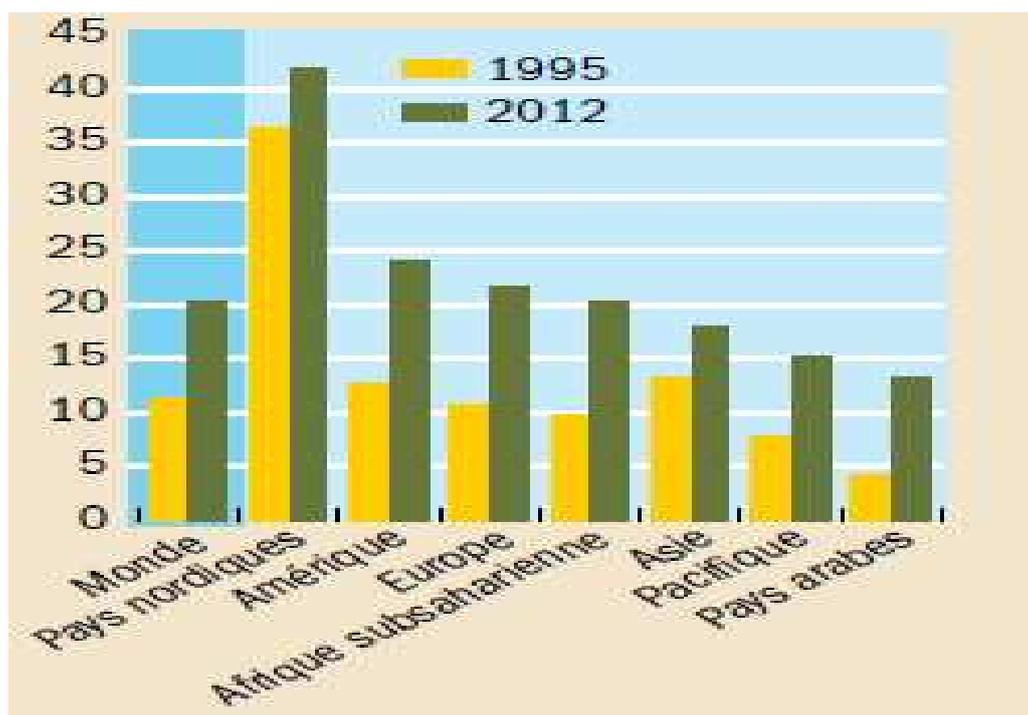
Figure 1. Evolution de la représentation féminine au parlement en Afrique



Source : Auteur, à partir des données de WDI

Le graphique 2 compare la situation africaine à celle des autres régions du monde, afin de positionner l'Afrique. De manière générale, les femmes restent sous-représentées dans les postes de responsabilité politique, bien que l'on constate une évolution progressive dans toutes les régions du monde. Selon le rapport annuel ONU Femmes (2011), en 2011, 19 % seulement des parlementaires dans le monde étaient des femmes et 19 pays avaient une femme à la tête du gouvernement. L'Afrique subsaharienne occupe la quatrième position, avec un pourcentage proche de la moyenne mondiale. C'est dans les pays arabes que les parlementaires féminins sont moins nombreux. Cette réalité n'a pas fondamentalement changé depuis au moins une décennie. Ce qui peut justifier aussi le contrôle de l'islam dans notre vecteur de contrôle.

Figure 2. Statistiques mondiales sur la représentation féminine au parlement



Source : Pande et Topalova (2013), construit à partir des données de l'Union interparlementaire

Par ailleurs, le souci d'avoir des séries sans trous est tributaire de la nature des régressions voulues. En effet, notre régression est en coupe instantanée et elle considère la moyenne de la période allant de 2000 à 2010. Les éléments descriptifs de cette coupe instantanée sont décrits dans le tableau 1.

Tableau 1.Statistique descriptive

Variable	Obs	Moyenne	Ecart-type	Min	Max
Reprsentat	53	13.40806	8.155858	2.027273	41.75455
Droitconom	52	.9589161	.3659972	.2727273	2.090909
Droitpolit	52	1.97028	.3049695	1.272727	3
Legislatio	48	.65125	.2377521	.17	1
Pibpercapita	52	7.598187	.966125	5.902994	9.95
Duremoyenn	52	4.726923	2.110117	1.2	9.4
Islam	50	41.38	40.083	0	100
Fragmentation	52	.6238577	.2610388	0	.9302

Institutions formelles : Droitconom : droit économique des femmes ; Droitpolit : droit politique des femmes ; Legislatio : législation contre les violences faites à la femme. **Variables de contrôle :** Pibpercapita : PIB per capita ; Fragmentation : fragmentation ethnique ; Duremoyenn : nombre moyen d'années d'éducation. **Variable d'intérêt :** Reprsentat : représentation féminine au parlement.

Pour la variable Reprsentat, c'est le Rwanda qui se distingue mieux que tout le reste des pays dans la mesure où le taux de représentation féminine est de 41,75%. A ce niveau, c'est le pays africain qui affiche un taux comparable aux pays nordiques de l'Europe occidentale. L'Egypte affiche un niveau le plus faible avec 2,03%. Le pays proche de la moyenne est le Zimbabwe avec un score de 13,44%. Le Libéria a une représentation féminine au parlement moyenne de 10,45%. Nous considérons ce pays parce qu'il constitue notre étude de cas.

Le droit économique le plus élevé pour les femmes est affiché par le Seychelles (2,09), suivi de l'Ile Maurice (1,82). Ce deuxième pays est considéré parce que Seychelles n'entre pas dans les estimations du fait de l'indisponibilité de certaines données. C'est au Tchad que l'on trouve la note la plus basse (0,27). Plusieurs pays sont proches de la moyenne : Malawi, Niger, Burundi, Angola, Bénin. Le Libéria bénéficie de la note de 1,09.

C'est en Afrique du Sud (3) où les femmes ont les droits politiques les mieux établis. La note la plus faible est celle réalisée par l'Egypte (1,27). Les pays ci-après

sont proches de la moyenne (1,91). Il s'agit de : Algérie, Tchad, Erythrée, Madagascar, Maroc. Le Libéria a un score égalant 2,18.

Quant à la législation contre les violences faites à la femme, plusieurs bénéficient de la note maximale de 1 ; on compte le Rwanda, le Niger, le Mali, le Liberia, la Lybie, Guinée Biseau, le Gabon, la Guinée Equatoriale. Le Kenya est le pays la législation contre les violences faites à la femme est restrictive et pro-femme (0,17). Le Zimbabwe réalise la note de 0,67.

Par ailleurs, dans les annexes 1, les éléments de la statistique descriptive des données y sont repris. Les pays suivants ont été considérés dans les estimations : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

3. Analyse transversale

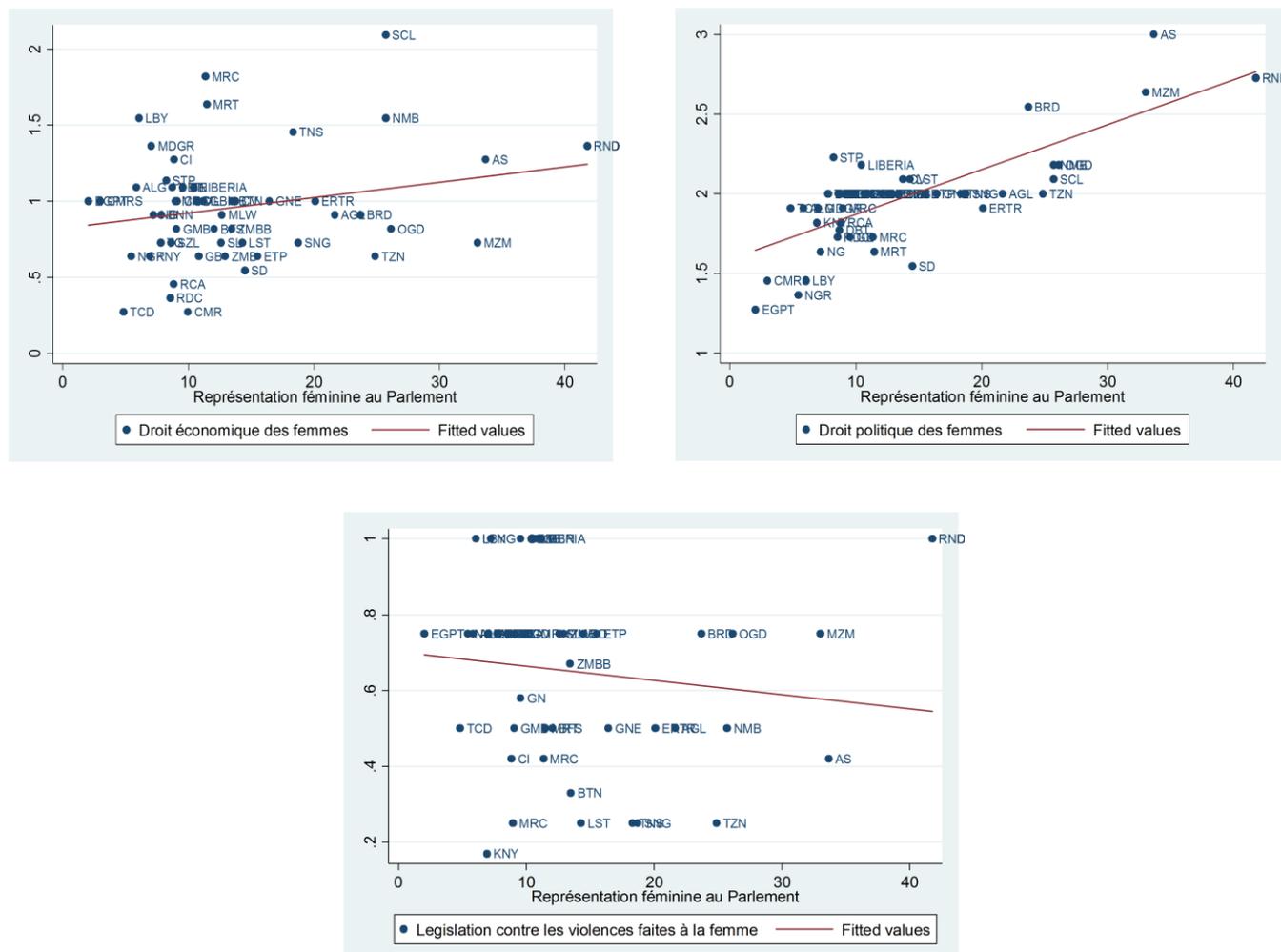
Analyse graphique

Les figures ci-après présentent les relations existant entre la représentation féminine au parlement et les indicateurs relatifs aux institutions formelles concernant les femmes (de gauche à droite : droit économique des femmes, droit politique des femmes, législation contre les violences faites à la femme) pour les pays africains de notre échantillon. Ces figures représentent en réalité les résultats d'une régression linéaire simple.

La relation entre la représentation féminine au parlement et le droit économique des femmes semble moins tranchée, ce qui n'est guère le cas pour la représentation féminine au parlement et le droit politique des femmes africaines. Dans ce cas, la droite de régression semble véritablement oblique. Le nuage des points est tellement

éparpillé pour la relation entre la représentation féminine au parlement et la législation contre les violences faites aux femmes africaines, qu'il y a lieu de regarder de près.

Figure 2. Relation linéaire simple



A ce niveau déjà, il y a un véritablement questionnement sur la conséquence de la représentation féminine au parlement. Mais il serait moins prudent d'en tirer des conclusions. Pour aller plus, nous prenons en compte d'autres variables dans des régressions multiples pour se faire davantage une idée claire. C'est l'aspect abordé dans la sous-section suivante.

Analyse économétrique

Le tableau ci-après présente les résultats des estimations en coupe instantanée pour l'Afrique prise de manière générale d'une part et de l'Afrique sub-saharienne (ASS) d'autre part. Cette considération s'explique d'autant plus que, dans la littérature, dès

lors que l'on s'intéresse à l'Afrique, on s'intéresse en réalité à l'Afrique subsaharienne, insinuant que l'Afrique du Nord serait différente. En combinant l'Afrique et l'ASS, nous observons si cette partie de l'Afrique présente des résultats différents dès lors que l'on prend en compte l'Afrique du Nord. La technique utilisée est les moindres carrés ordinaires (MCO). Pour chaque estimation, nous rapportons quelques éléments de validation du modèle. Il s'agit du test de normalité de résidu, du test de la présence d'hétéroscédasticité, le test de Fischer et le R^2 ajusté. En dépit de ces limites, les MCO demeurent une technique à considérer pour se faire déjà une idée. Les erreurs sont normalement distribuées et présentent la forme de courbe de cloche pour toutes les estimations. L'hypothèse nulle d'une variance constante n'est pas non plus être rejeté pour toutes les estimations au regard des probabilités du test de Breusch-Pagan. Tous les modèles, sauf celui de la dernière colonne, sont globalement bons statistiquement.

Il ressort de ces estimations qu'il existe une relation entre les droits économiques des femmes et la représentation féminine au parlement. *Ceteris paribus*, le coefficient positif de l'indicateur de la représentation (.014 ; $t = 2.32$) indique clairement que les pays dotés d'une assemblée nationale portée vers une forte représentation féminine ont en moyenne des droits économiques pour les femmes d'au moins 1,4% plus élevés que les pays où les femmes sont moins représentées. Il n'y a véritablement pas de différence si on compare ces résultats à ceux affichés par l'ASS.

Le niveau de développement économique atteint par les pays semble aussi propice aux droits économiques des femmes africaines. Le coefficient de la variable Pibpercapita est statistiquement significatif au seuil de 10%. L'ampleur de ce coefficient est le plus important de tous les coefficients estimés. Ceci pourrait dénoter l'importance de cette variable. Qui plus est, l'ampleur de son coefficient ne s'écarte véritablement pas trop de celle de l'ASS.

Un grand nombre de travaux ont insisté sur le fait que l'importance du développement économique sur les inégalités du genre passe par plusieurs canaux, mais cette relation n'est pas toujours aussi claire. Etant donné les trajectoires différentes avec les hommes, le développement augmente pour les femmes,

théoriquement et même selon certaines études empiriques, les possibilités d'emploi et donc une grande participation économique dans le marché du travail, baisse la rigidité du marché du travail et autorise plus de loisirs aux femmes, permet un investissement dans le capital humain même des filles, en supprimant progressivement les contraintes budgétaires des familles qui créent souvent des discriminations aux profits des hommes que des femmes. Toutefois, la relation n'est pas aussi facile. Dollar et Gatti (1999) concluent que la croissance est favorable à une plus grande égalité, mais la relation reste non linéaire. La représentativité féminine au parlement augmente légèrement dans les pays à faible revenu par habitant, mais sa croissance est plus marquée pour les pays classés à revenus moyens et élevés, par exemple. Les travaux de Blackden et Hallward-Driemeier (2013) constatent d'abord que « *c'est précisément dans les domaines des droits de propriété et de la capacité juridique que la loi fait expressément une différence entre les hommes et les femmes dans bien des pays.* » (Blackden et Hallward-Driemeier, 2013, 18). En analysant les institutions formelles relatives aux droits de propriété des femmes et leur capacité juridique dans les pays d'Afrique subsaharienne, les auteurs ont constaté que les différences ne sont pas liées au revenu des pays. Un pays ne deviendra pas automatiquement égalitaire à mesure qu'il se développe (Hallward-Driemeier et Hasan, 2013). Nos résultats ne semblent pas aller dans ce sens-là : les pays où le PIB *per capita* est important ont des droits économiques pour les femmes d'au moins 13,1% plus élevés que les pays où le PIB *per capita* est faible, en moyenne. Que l'on considère l'Afrique dans son ensemble ou que l'on considère la région sub-saharienne, les effets comme les ampleurs des coefficients sont similaires.

Le capital humain national bien que positivement lié aux droits économiques, il n'est pas significatif tant pour le continent que pour sa sous-région sub-saharienne. Les variables culturelles ne sont pas statistiquement différentes de zéro pour l'Afrique. En considérant l'ASS, on constate un changement. Le coefficient de l'Islam devient positif et significatif. Ce qui traduit l'idée selon laquelle l'Islam ne serait pas défavorable pour les droits économiques des femmes. Ceci semble rejoindre les conclusions de Mason, Smith et Morgan (1998). Selon ces derniers, les femmes musulmanes expérimentent des degrés d'autonomies différentes. Mais cette

significativité n'est pas aussi intuitive. La diversité ethnique semble nuisible, mais on n'est pas en droit de l'affirmer.

Tableau 2. Résultat d'estimation

Variable	Afrique			Afrique sub-saharienne		
	Droitconom	Droitpolit	Legislatio	Droitconom	Droitpolit	Legislatio
Reprsentat	.014 (.006 .025)	.026 (.004 .000)	-.004 (.005 .391)	.012 (.006 .052)	.026 (.004 .000)	-.003 (.005 .590)
Pibpercapita	.131 (.072 .075)	-.007 (.046 .872)	-.072 (.055 .196)	.147 (.075 .058)	-.015 (.046 .749)	-.057 (.055 .307)
Duremoyenn	.033 (.035 .348)	-.001 (.022 .963)	-.022 (.026 .395)	.042 (.037 .255)	-.006 (.022 .784)	-.033 (.026 .213)
Islam	.002 (.001 .106)	-.001 (.001 .148)	-.001 (.001 .334)	.003 (.002 .044)	-.002 (.001 .078)	-.001 (.001 .283)
Fragmentation	-.191 (.199 .330)	.092 (.123 .460)	-.042 (.162 .798)	-.308 (.217 .164)	.082 (.134 .545)	.013 (.190 .948)
Constante	-.376 (.506 .461)	1.673 (.321 .000)	1.403 (.406 .001)	-.467 (.527 .382)	1.781 (.325 .000)	1.295 (.406 .003)
R ² ajusté	0.3233	0.5960	0.0673	0.3223	0.5886	0.0485
Test de normalité (Prob>chi2)	0.1691	0.8205	0.9781	0.2868	0.8170	0.9706
Test Breusch-Pagan (Prob>chi2)	0.6214	0.3509	0.4100	0.5006	0.1657	0.4043
F de Ficher (Prob> F)	0.0006	0.0000	0.1736	0.0011	0.0000	0.2456
Obs	48	48	45	44	44	41

Institutions formelles : Droitconom : droit économique des femmes ; Droitpolit : droit politique des femmes ; Legislatio : législation contre les violences faites à la femme. **Variabes de contrôle :** Pibpercapita : PIB per capita ; Fragmentation : fragmentation ethnique ; Duremoyenn : nombre moyen d'années d'éducation. **Variable d'intérêt :** Reprsentat : représentation féminine au parlement.

Entre parenthèse, nous plaçons respectivement l'écart-type et la p-value. Les variables significatives sont écrites en gras.

Il est assez intéressant de constater que la variable Reprsentat présente un coefficient avec une ampleur de 0,01 de plus que celui de droit économique dès lors que la variable à estimer devient le droit politique. La représentation féminine au parlement tendrait à améliorer davantage la situation politique qu'économique : une augmentation d'un point de la représentation féminine par rapport à son écart-type entraîne directement une augmentation de 1,14 point du niveau des droits économiques et 2,45 points du niveau des droits politiques des femmes africaines. L'effet direct (modifications de la législation en vigueur) et l'effet indirect (image) auraient, dirait-on, plus d'effet dans la sphère politique. Cette corrélation reste véritablement à

relativiser davantage que la première dans la mesure où l'on ne peut que soupçonner une forte endogénéité. En effet, on ne peut pas nier le fait que c'est l'ouverture à la sphère politique, garantie ici par de nouvelles lois plus ouvertes, que l'on peut espérer avoir davantage la présence féminine au parlement. La relation reste une corrélation et non une causalité. C'est la même conclusion à tirer du coefficient de Representat pour l'ASS, par ailleurs.

De manière relativement surprenante, la Duremoyenn et le Pibpercapita présentent des signes inattendus. Cette surprise demeure relative, dans la mesure où les deux variables n'ont aucune significativité statistique. Il y a une permutation des signes pour nos deux variables cultures une fois comparée aux résultats des droits économiques. Ceci vaut aussi pour l'espace géographique où il y a moins de pays. Seulement, en ASS, les droits politiques des femmes sont combattus par l'islam. Cette association négative est significative du point de vue statistique. Les autres variables ne semblent n'avoir aucune importance statistique.

La conclusion selon laquelle le développement économique est propice aux droits politiques de femmes n'est pas totalement confirmée avec ces estimations. Duflo (2012), s'appuyant sur des données microéconomiques, trouve que le développement conduit à une autonomie des femmes. Doepke, Tertilt et Voena (2012) sont encore plus clairs : les droits des femmes et le développement économique sont étroitement liés. L'écart entre les droits juridiques des femmes et des hommes est beaucoup plus important dans les pays en développement que dans les pays développés. Ils soutiennent que le décollage économique a précédé l'amélioration des droits des femmes, historiquement. Mais l'effet de ces droits sur le développement n'est pas non plus discutable. Nos estimations ne conduisent qu'en partie à cette conclusion : en effet, le développement économique affecte significativement les droits économiques des femmes, mais la significativité statistique disparaît pour les droits politiques.

Les deux dernières régressions tant pour l'Afrique que pour l'ASS présentent des résultats étonnants et en même temps intéressants. L'ampleur du coefficient de Representat est tellement faible comparée à tous les autres modèles que l'on s'interroge. Toutefois, ce modèle n'est pas bon statistiquement : aucune variable n'est

significative. Ceci ne change véritablement pas quant aux conséquences de la Représentat sur la législation contre les violences sexuelles faites à la femme dans la mesure où déjà la corrélation simple entre les deux variables n'existe pas. Augmenter les femmes au parlement ne semble ne rien changer sur les violences faites à la femme. Soit elles ne seraient véritablement pas portées vers cette problématique, soit encore on serait en face d'un problème avec l'indice. Ce qui reste fortement discutable. Car la pertinence de l'indice n'en demeure pas moins incontestable. Il reste valable. En des termes différents, la lutte contre les violences faites à la femme ne serait pas le cheval des batailles des femmes politiques africaines, du moins celles qui sont dans les parlements.

Tableau 3. Résultat d'estimation avec interaction

Variable	Afrique		Afrique sub-saharienne	
	Droitconom	Legislatio	Droitconom	Legislatio
Représentat	.034 (.012 .008)	.004 (.005 .392)	.035 (.014 .017)	-.004 (.005 .419)
Pibpercapita	.130 (.070 .071)	-.093 (.050 .075)	.148 (.073 .051)	-.081 (.053 .136)
Duremoyenn	.039 (.034 .258)	-.015 (.024 .540)	.048 (.047 .190)	-.020 (.026 .418)
Islam	.002 (.001 .048)	-.004 (.001 .067)	.004 (.001 .019)	.004 (.002 .140)
Fragmentation	.267 (.307 .389)	.028 (.152 .850)	.197 (.352 .580)	.022 (.180 .903)
Représentat*Fragmentation	-.037 (.020 .066)		-.039 (.022 .082)	
Représentat* Islam		-.000 (.000 .007)		-.000 (.000 .031)
Constante	-.668 (.515 .201)	1.356 (.373 .001)	-.819 (.549 .144)	1.301 (.384 .002)
R ² ajusté	0.3625	0.2090	0.3595	0.1430
Test de normalité (Prob>chi2)	0.3135	0.6086	0.4505	0.6449
Test Breusch-Pagan (Prob>chi2)	0.7649	0.5172	0.5534	0.4194
F de Fisher (Prob> F)	0.0003	0.0187	0.0007	0.0718
Obs	48	45	44	41

Institutions formelles : Droitconom : droit économique des femmes ; Droitpolit : droit politique des femmes ; Legislatio : législation contre les violences faites à la femme. **Variables de contrôle** : Pibpercapita : PIB per capita ; Fragmentation : fragmentation ethnique ; Duremoyenn : nombre moyen d'années d'éducation. **Variable d'intérêt** : Représentat : représentation féminine au parlement.

Entre parenthèse, nous plaçons respectivement l'écart-type et la p-value. Les variables significatives sont écrites en gras.

Ce deuxième tableau d'estimation reprend les tableaux 1 avec l'introduction des termes interactifs. Nous ne reprenons dans ce tableau que les estimations dont les interactions présentent une significativité statistique. Représentat et Pibpercapita restent significatifs. L'islam n'est plus significatif seulement pour l'ASS, il le devient aussi pour l'Afrique en général. La fragmentation présentait déjà un signe négatif sur les droits économiques des femmes mais cet effet n'était pas fiable du point de vue statistique. Si son effet négatif n'apparaît pas directement sur les droits économiques des femmes, elle affecte néanmoins ceux-ci via la représentation féminine au parlement. Quand la diversité est très importante, l'effet de la représentation diminue. Etant donné la juxtaposition des cultures diverses et de fois allant dans le sens contraire, cette diminution des droits économiques de femmes n'est pas forcément une surprise.

Le développement économique dévient significatif pour la législation contre les violences faites à la femme, bien que le niveau de confiance de la significativité est relativement faible. Le développement semble améliorer la situation. Si les pays où la proportion des musulmans ou pays à constitution islamique présentent des règles formelles et informelles assez strictes sur les femmes, ces estimations suggèrent que l'islam améliore les lois sur les violences faites à la femme via son effet sur la représentation féminine aux parlements. Il sied de signaler cependant que l'ampleur de ces deux coefficients est très marginale.

4. Etude de cas : Libéria

L'étude de cas est réservée au Libéria, étant donné la situation politique de ce pays. En effet, ce pays se prête à l'analyse dans la mesure où sa tête il y a une présidente de la République depuis déjà un mandat complet, renouvelé récemment.

Ellen Johnson Sirleaf, présidente militante reconnue

Diplômée de l'Université de Harvard, l'économiste Ellen Johnson Sirleaf, élue présidente de la République libérienne, entre en fonction le 16 janvier 2006. Ainsi, elle devient la toute première femme élue au suffrage universel à la tête d'un État

africain⁴. Elle est co-récipiendaire du prix Nobel de la paix en 2011. Au-delà d'être la première à diriger une nation africaine, Ellen Johnson Sirleaf est une femme avec une influence incontestée, comme en témoigne son curriculum vitae richement rempli et est aussi épris de la lutte de l'égalité de sexe. Ainsi, elle est membre d'*Alpha Kappa Alpha Sorority, Incorporated*. Elle nomme des femmes à la tête de postes importants dans le pays dès sa prise de fonction. Elle est membre fondateur de l'institut International pour les dirigeantes femmes en politique. Par présomption, on peut insinuer que son diplôme en économie la place aux confins des informations théoriques ou empiriques sur l'effet du genre.

Elle est primée depuis 2011 *African Gender Award*⁵. A travers ce Prix, le PAC a voulu reconnaître les progrès accomplis par le Libéria en matière d'éducation gratuite aux enfants⁶, de femmes libériennes et l'établissement d'un fonds dénommé «*Market Women's Fund*», en faveur des femmes.

⁴ En Afrique, on n'en compte que deux : Ellen Johnson Sirleaf et Joyce Banda, présidente du Malawi.

⁵Le prix *African Gender Award* est décerné tous les deux ans par un Comité de Sélection présidé par Mme Gertrude Mongella ancienne Présidente du Parlement Pan-African et composé de personnalités de la société civile, d'un représentant de la Commission Économique pour l'Afrique (UNECA), d'un représentant de l'Union Africaine et de la presse.

Le Comité évalue tous les deux ans les améliorations que les pays africains ont effectuées dans la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle sur l'Égalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique.

⁶On se souviendra que dès la première année de son mandat, elle a mis en place une politique nationale pour l'éducation des filles, appuyée notamment par l'UNICEF et applaudi par plusieurs partenaires internationaux dont les recommandations se déclinent comme suit : D'atteindre l'objectif no. 2 du Millénaire pour le développement en garantissant l'école primaire gratuite et obligatoire pour tous et en réduisant les frais de scolarité de 50% ; De recruter et de former davantage de personnel enseignant féminin ; De mettre à disposition des conseillers d'orientation scolaires pour les filles ; De mettre un terme à l'impunité dont jouissent les enseignants qui se livrent à des violences et des agressions sexuelles sur les élèves ; D'offrir une instruction civique dans les écoles afin de rehausser l'image personnelle de manière à ce que les filles sachent dire non aux violences sexuelles ; D'augmenter le nombre de bourses scolaires d'un montant modeste en faveur des filles ; De renforcer les systèmes de soins médicaux dans les écoles ; D'ouvrir de nouvelles associations regroupant parents d'élèves et enseignants et des clubs féminins et De promouvoir l'alphabétisation des adultes.

Lors de la fête de la journée de la femme, elle répond à la Banque africaine du développement⁷ :

« Il faut offrir la meilleure éducation possible aux jeunes et aux femmes, une éducation de qualité qui permette d'accroître leur participation, notamment celle des femmes, à tous les niveaux dans notre société, et de veiller à ce que nous devenions plus compétitives au niveau national et régional. Mon message, c'est aussi qu'il faut continuer à investir massivement dans les compétences, dans l'éducation et les capacités, qui feront de l'Afrique une région aussi compétitive que les autres dans le monde. »

Méthodologie statistique

Le but de cette étude de cas est de considérer jusqu'où l'influence d'une femme présidente peut se traduire en changement au niveau des certains indicateurs du genre ? Pour ce faire, nous appliquons sur un certain nombre d'indicateurs du genre des tests statistiques. Nous considérons la période allant de 2000 à 2011. Naturellement, cette période est découpée en deux : la première est celle d'avant Ellen Johnson Sirleaf, désormais AEJS et la seconde la période de Ellen Johnson Sirleaf, désormais PEJS. La période de 2000 à 2006 est une période agitée du point de vue politique. Pour s'en convaincre, il suffit de compter le nombre de président à la tête de la République⁸. La seconde période correspond à celle du premier mandat d'Ellen Johnson Sirleaf.

Dans un premier temps, nous calculons la moyenne de chaque indicateur pour les deux périodes. A ces deux moyennes, nous appliquons le test de comparaison de moyennes. Nous considérons aussi le test de Pettitt, le test SNHT (*Standard normal*

⁷ L'interview est disponible ici : <http://www.afdb.org/fr/news-and-events/article/liberian-president-ellen-johnson-sirleaf-on-women-and-gender-11587/> (page consultée le 16 juillet 2013)

⁸ En effet, Charles Taylors dirige le pays du 2 août 1997 – 11 août 2003. A la suite de la démission de celui-ci, Moses ZehBlah, vice-président du Liberia sous la présidence de Charles Taylor le 24 juillet 2000, devient président le 11 août 2003 jusqu'au 14 octobre 2003, moment où le gouvernement de transition dirigé par Gyude Bryant, soutenu par les Nations unies, a été mis en place. Charles Gyude Bryant devient alors président de la transition du 14 octobre 2003 au 16 janvier 2006.

homogeneity test), le test de Buishand et le rapport de von Neumann⁹. Le test de Pettitt est un test non paramétrique ne nécessitant aucune hypothèse quant à la distribution des données. Le test de Pettitt est une adaptation du test de Mann-Whitney basé sur les rangs, permettant d'identifier le temps auquel se produit un changement. Le test SNHT se base sur l'hypothèse nulle que les rapports centrés réduits entre la valeur observée de la série et la moyenne suivent une distribution $N(0,1)$. Le test de Buishand se base sur l'hypothèse nulle que les variables suivent une ou plusieurs distributions ayant une même moyenne. Finalement, le rapport de von Neumann est basé sur la somme des carrés des différences entre deux valeurs successives de la série.

Les graphiques liés à ces différents tests sont logés dans les annexes 2 pour raison de commodité dans la lecture.

Avant de commenter le tableau 2, il convient de décrire les variables qui n'ont pas été décrites dans la section relative aux données. La variable égalité du genre provient de *IDA Resource Allocation Index (IRAI)* de la Banque mondiale. Cette variable¹⁰ évalue la mesure dans laquelle un pays a statué sur et mis en place des institutions et des programmes afin de faire respecter des lois et des politiques qui : (a) promeuvent l'égalité d'accès aux hommes et aux femmes aux opportunités de développement du capital humain ; (b) promeuvent l'égalité d'accès aux hommes et aux femmes aux ressources économiques et de production ; et (c) accordent aux hommes et aux femmes une égalité de statut et de protection au regard de la loi. En ce qui concerne la dimension de développement du capital humain, l'accent est mis sur l'éducation avec l'achèvement du premier cycle et l'accès au secondaire, l'accès aux soins médicaux obstétricaux et à la planification familiale ainsi que sur le taux de fécondité des adolescents. En ce qui concerne l'accès aux ressources économiques et de production, l'accent est mis sur la participation de la force de travail, la propriété

⁹Nous utilisons pour ces quatre derniers tests le logiciel XLSTAT-Time, pour qui ces tests correspondent à l'hypothèse alternative d'un unique décalage. Pour l'ensemble des tests, XLSTAT fournit des p-values en utilisant des rééchantillonnages Monte Carlo, les calculs exacts étant soit impossibles soit trop coûteux en temps de calcul.

Au-delà des statistiques, la présence de deux moyennes μ_1 et μ_2 indiquent qu'une rupture est détectée dans la série. Les deux périodes détectées étant toujours indiqués par des lignes différentes (cf. annexes).

¹⁰ La description est celle que fournit la Fondation Mo Ibrahim. C'est la même chose pour l'indicateur suivant.

foncière et les droits de propriété et d'héritage. En ce qui concerne le statut et la protection au regard de la loi, l'accent est mis sur les droits individuels et familiaux, la sécurité personnelle (violence faite aux femmes, traite ou harcèlement sexuel) et la participation politique. Cet indicateur évolue entre 0 et 6 ; plus la valeur est élevée meilleur est le résultat.

La variable Égalité de la représentation dans les zones rurales est tirée du Système d'allocation fondé sur la performance (PBAS) : Évaluation de la performance du secteur rural (RSPA). Cet indicateur évalue la capacité des lois, politiques, institutions et pratiques à promouvoir une représentation égale des hommes et des femmes dans la prise de décision locale. Il évalue également le cadre de représentation des femmes en zone rurale (associations de producteurs, coopératives...) ou l'existence de barrières juridiques ou effectives (obligation de posséder une terre, cotisations...). Cet indicateur évolue entre 0 et 6 ; plus la valeur est élevée meilleur est le résultat.

Et enfin, la variable participation des femmes à la vie active tire sa source de la base des données de la Banque mondiale, *World Development Indicator*. Cet indicateur évalue la proportion de la population féminine de 15 ans et plus économiquement active (participant à la production de biens et services pendant une période spécifiée). Cet indicateur évolue entre 0 et 100 ; plus la valeur est élevée meilleur est le résultat.

Analyse statistique des séries

Le premier indicateur et le dernier ne semblent guère avantager ni la personne ni la politique mise place par la présidente Ellen Johnson Sirleaf. Le premier indicateur, étant la mesure majeure, ne nous permet véritablement de penser à un véritable succès. Entre la période AEJS et la période PEJS, on ne constate aucune évolution de l'indicateur¹¹. Cet indicateur est peut-être trop vaste pour fournir les informations ou les améliorations qui se contrebalancent probablement niveaux des niveaux différents d'égalité de sexe. Ainsi, nous considérons certaines dimensions du genre qui

¹¹ Nous ne le reproduisons pas ici, mais on constate aussi la même chose dès lors que l'on considère l'indicateur d'égalité de sexe de la Banque africaine de développement.

pourraient être influencées de manière directe (des nouvelles lois, application effective des lois, etc.) ou indirecte (effet image).

Le dernier indicateur est celui qui devrait aussi fournir des informations assez intéressantes dans la mesure où cet indicateur fait appel notamment aux émotions, à la gravité du problème,... et enfin, le fait d'être une dimension qui peut donner lieu à moins des discussions, du moins de manière officielle au sein de la société. Il s'agit du problème des violences faites aux femmes. Là encore, on ne constate aucun changement. Le cas de Ruth Berry Peal constitue une illustration d'un véritable problème à ce niveau. Ruth Berry Peal, enlevée et forcée de subir des mutilations génitales féminines (MGF)¹² par certains membres de *Sande*¹³, n'a jamais véritablement gagné son procès dans la mesure où la justice n'a incontestablement jamais été rendue.

« Elles ont été reconnues coupables d'enlèvement, de séquestration et de vol, et ont été condamnées à trois ans d'emprisonnement. Cependant, les inculpées ont fait appel du jugement et ont été libérées sous caution. L'appel est en instance devant la Cour suprême depuis juillet 2011 et, selon certaines informations, aucune date d'audience n'a été fixée en raison d'un manque de moyens pour poursuivre cette affaire¹⁴. Malgré la promesse de la présidente Sirleaf de faire des droits des femmes et de leur santé une priorité nationale, il est très préoccupant de constater l'absence d'intervention gouvernementale dans les cas mentionnés ci-dessus, ainsi que l'incapacité à conclure l'affaire Ruth Berry Peal, et les remarques du ministre de l'information indiquant aux médias que le gouvernement n'a pas l'intention d'éradiquer les MGF. Cette absence de position unifiée de la part des ministres sape les efforts déployés par le gouvernement pour mettre fin aux MGF. »

¹² Plus de 58,2% des libériennes ont subi des MGF, selon Egalité Maintenant.

¹³ C'est une société clandestine politiquement influente composée de femmes, qui encourage et pratique les MGF dans le cadre d'un rite d'initiation à la féminité.

¹⁴ http://www.equalitynow.org/fr/take_action/agissez_action372 (page consultée le 20 juillet 2013)

Bien que le Libéria soit en train de se redresser après ce conflit et les discours volontaristes du gouvernement, par moment transformés en actes¹⁵, les violences sexuelles restent courantes. Des études montrent que 29 % des femmes, même mariées, ont été victimes de violences physiques ou sexuelles perpétrées par un partenaire intime masculin au cours des 12 derniers mois¹⁶.

Le deuxième indicateur pose le problème de l'égalité de sexe à la base, très souvent négligée. A ce niveau, on constate une différence significative statistiquement. La période PEJS présente des résultats nettement meilleurs ; en effet, étant donné l'échelle de mesure le risque de minimiser cet écart est important. Ce qui ne serait qu'une erreur. Pour le test de Pettitt, la p-value indique clairement qu'on rejette l'hypothèse nulle d'homogénéité de la série et donc qu'on peut considérer qu'il existe un décalage entre deux parties de cette série temporelle. Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H_0 alors qu'elle est vraie est inférieur à 0,01%. Le graphique associé montre très bien ce décalage. En effet, la rupture interviendrait bien avant l'arrivée au pouvoir de la présidente. Pour le test de Test SNHT, le risque de rejeter l'hypothèse nulle H_0 alors qu'elle est vraie est inférieur à 1,16%. Dans le cadre du test de Buishand, le risque de rejeter l'hypothèse nulle H_0 alors qu'elle est vraie est inférieur à 0,01%. Le Rapport de von Neumann indique que le risque de rejeter l'hypothèse nulle H_0 alors qu'elle est vraie est inférieur à 0,17%. Si de manière générale, ces différents tests attestent effectivement d'une rupture dans les données, il en est autre chose quand il s'agit de déterminer le point à partir duquel la série chronologique change d'allure. Le test de Pettitt plaide pour 2004, alors que ceux de SNHT et Buishand proposent l'année 2007. S'il en est ainsi, c'est donc Ellen Johnson Sirleaf qui serait à la base de ce changement dans la série.

¹⁵ Le Libéria a été le premier pays à mettre en pratique l'*Agenda de l'ONUSIDA pour les femmes et les filles*, qui fixe des priorités stratégiques de défense des droits des femmes et des filles et soutient l'égalité des sexes à travers la riposte au VIH.

¹⁶ <http://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2012/april/20120413liberia/>(page consultée le 20 juillet 2013)

L'indicateur du droit économique des femmes est celui qui fait converger tous les tests de décalage dans le comportement de cette variable. Il existe un point au-delà duquel l'indicateur du droit économique des femmes est différent. Ce point se situe au niveau de l'année 2007, après le début de l'exercice de la magistrature suprême de la présidente. Les résultats affichés sont statistiquement importants. Les périodes AEJS et PEJS sont donc différentes. On ne peut pas rejeter l'hypothèse que le score réalisé sous EJS soit plus élevé que celui de la période avant elle.

Les femmes sont-elles devenues plus actives sous la présidence de Ellen Johnson Sirleaf ? Même si la différence entre les deux périodes semble faible, les deux périodes sont statistiquement différentes. Pour Buishand, la p-value obtenue est inférieure à $<0,0001$ et l'hypothèse nulle est donc rejetée. On peut donc dire qu'il existe un temps t à partir duquel les variables changent de moyenne. Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H_0 alors qu'elle est vraie est inférieur à 0,01%. La même conclusion peut être aussi déduite à partir des autres tests relatifs à l'homogénéité de la série, bien qu'il y a divergence sur quand la rupture peut être datée. Dans tous les cas néanmoins, on n'est pas en droit de dire que celle-ci serait impulsée dans la période de PEJS.

En matière des droits politiques des femmes, on constate sans doute une différence significative entre les deux périodes, mais à un très faible niveau de confiance. L'espérance de ce rapport est de 2 lorsque la moyenne est constante. La p-value est de 0,488 et on ne peut pas rejeter donc l'hypothèse nulle qui suppose que les données sont homogènes. Ce résultat est cohérent avec les résultats précédents avec les autres tests qui attestent qu'il n'y a pas de rupture. Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H_0 alors qu'elle est vraie est de 48,75%.

Tableau 4. Analyse statistique

Variables	Égalité des genres (BM)		Égalité de la représentation dans les zones rurales		Droits économiques des femmes		Participation des femmes à la vie active		Droits politiques des femmes		Législation contre les violences faites aux femmes	
	AEJS	PEJS	AEJS	PEJS	AEJS	PEJS	AEJS	PEJS	AEJS	PEJS	AEJS	PEJS
Test												
Moyenne	2,5	2,5	2,08	3,02	0,67	1,6	66,12	66,54	2	2,4	1	1
Test de différence de moyenne			Diff=-.937 t= -3.2641 Pr(T < t) = 0.012		Diff=-.933 t= -2.888 Pr(T < t) = 0.010		Diff= -.423 t= -6.798 Pr(T < t) = 0.000		Diff= -.4 t= -1.633 Pr(T < t) = 0.089			
Test Pettitt	Pas de changement durant la période		K= 30,000 t= 2004 p-value= < 0,0001		K=24,000 t=2007 p-value=< 0,0001		K=30,000 t=2004 p-value=< 0,0001		K=12,000 t=2005 p-value=0,222		Pas de changement durant la période	
Test SNHT	Idem		T0= 7,383 t= 2007 p-value= 0,012		T0=6,944 t=2007 p-value=0,007		T0=8,297 t=2005 p-value=0,002		T0=2,667 t=2005 p-value=0,447		Idem	
Test de Buishand	Idem		Q=4,209 t=2007 p-value=0,007		Q=4,082 t=2007 p-value=0,011		Q=4,989 t=2005 p-value=< 0,0001		Q=2,828 t=2005 p-value=0,211		Idem	
Rapport de von Neumann	Idem		N=0,562 p-value=0,002		N=0,611 p-value=0,001		N=0,102 p-value=< 0,0001		N=2,444 p-value=0,488		Idem	

L'on ne peut nier des changements sous la période de la présidence de Ellen Johnson Sirleaf, mais au regard de cette analyse statistique il n'est pas évident d'affirmer que la présidence d'Ellen Johnson Sirleaf a été un catalyseur fondamental. En effet, sur quatre indicateurs pour lesquels les séries traduisent des différences avant l'arrivée d'Ellen Johnson Sirleaf et sa présidence, on constate seulement que deux affichent des ruptures statistiques pendant sa présidence. Il s'agit de la représentation dans les zones rurales et des droits économiques des femmes. On est donc loin de l'effet direct et indirect de la représentation féminine mis en avant dans la littérature sur les comportements de ces variables.

Il ne faut pas non plus exagérer les attentes dans la mesure ce secteur reste contraint par les institutions informelles qui jouent comme une pesanteur et certains changements ne peuvent indubitablement pas se manifester à court-terme. En effet, comme le montrent plusieurs travaux notamment ceux de Gopal et Salim (1998), les institutions informelles peuvent autant porter les institutions formelles que les fragiliser, ce qui est à la base des contradictions sociales ou même tensions sociales et même l'inapplicabilité et le non-respect des lois. Dans le cas de la problématique de la femme, il y a véritablement des stéréotypes qui posent problème (Huddy et Terkildsen, 1993 ; Eagly et Karau, 2002).

Conclusion

Cette étude s'intéresse à une question importante et d'actualité tant au niveau scientifique que politique : la problématique du pouvoir politique exercé par les femmes. Dans la sphère politique, la réponse semble être acquise, du moins officiellement ; il faut à tout prix augmenter la participation des femmes dans les instances de décision. Cette ligne a été suivie dans beaucoup de pays¹⁷ (e.g. Banque mondiale, 2003 ; Sen, 2000 ; Jones, 1996). L'Afrique aussi n'est pas épargnée. L'Assemblée des femmes parlementaires en Ouganda constitue, à titre illustratif, une des facettes de cette réalité. Les scientifiques sont, quant à eux, comme à l'accoutumée

¹⁷ Les politiques pour augmenter la présence féminine dans la sphère politique sont fortement discutées (Sen, 2000).

plus nuancés dès lors que les preuves ne sont pas aussi importantes. C'est dans ce cadre-là que beaucoup d'études se sont intéressées à la politique de *quota* dans les instances politiques (e.g. Natividad, 2010 ; Dahlerup, 2006 ; Ban et Rao, 2008 ; Bardhan, Mookherjee et Torrado, 2010), notamment.

Contrairement à ces études, celle-ci n'aborde pas la question de quelle politique faut-elle mettre en place, mais plutôt considère les conséquences institutionnelles de la participation des femmes dans les instances politiques. Les analyses économétriques établissent un lien fort et positif entre la représentation féminine au parlement et les droits politiques des femmes d'une part et d'autre une relation positive, mais moins fort statistiquement entre la représentation féminine au parlement et les droits économiques des femmes. Une augmentation d'un point de la représentation féminine par rapport à son écart-type entraîne directement une augmentation de 1,14 point du niveau des droits économiques et 2,45 points du niveau des droits politiques des femmes africaines. Les pays dotés d'une assemblée nationale portée vers une plus grande représentation féminine ont en moyenne des droits économiques pour les femmes d'au moins 1,4% plus élevés que les pays les femmes sont moins représentés, *ceteris paribus*. Ceci insinue que l'effet direct de la participation de la femme aux instances des décisions n'est pas négligeable, bien que l'ampleur de l'effet ne soit pas aussi considérable. En revanche, cet effet n'apparaît nulle part dès lors que la représentation féminine est considérée comme variable explicative à la législation contre les violences faites à la femme, de manière directe. Qui plus est, il ne devient significatif que lors que la représentation féminine au parlement est croisée à la variable islam. Il sied de signaler cependant que l'ampleur de ces coefficients est très marginale.

Nous constatons que de manière générale le niveau de développement économique demeure important pour les droits politiques et économiques des femmes africaines. Ces résultats vont dans le sens contraire que ceux de Hallward-Driemeier et Hasan (2013). Le niveau de développement n'est pas non plus significatif comme pour la variable représentation féminine au parlement pour la législation contre les violences faites à la femme. Les variables culturelles (fragmentation ethnique et

religion islamique) sont à un certain degré important. L'islam est lié positivement aux droits économiques et négativement aux droits politiques des femmes en Afrique subsaharienne. Il a également un lien avec la législation contre les violences contre les femmes, via son effet sur la représentation féminine aux parlements. La diversité ethnique a une association négative avec les droits économiques, via son effet sur la représentation féminine aux parlements.

A ce niveau, nos conclusions ne sont valables qu'au niveau macroéconomique et ne peuvent pas se substituer à des études de cas nationaux et des analyses microéconomiques. Du point de vue microéconomique, les études à la Beaman *et al.* (2009 ; 2012) doivent être aussi menées sur le terrain africain afin d'identifier clairement les conséquences de l'accession des femmes aux sphères de décision politique, notamment pour identifier clairement l'effet image de la représentation de la femme dans les instances de décision. Aussi, soulignons que ces résultats relèvent plus de corrélation que des causalités.

Nous avons associé à cette étude transversale une analyse des données d'un seul pays, en l'occurrence : la République libérienne. Ce choix de ce pays est justifié par le fait que c'est l'unique pays africain qui a été dirigé par une présidente pendant au moins un mandat analysable. Nous avons observé minutieusement les comportements des six indicateurs : égalité des genres, égalité de la représentation dans les zones rurales (communautés de base), droits économiques des femmes, participation des femmes à la vie active, droits politiques des femmes et législations contre les violences faites aux femmes, en se fondant dans un premier temps sur le test de comparaison des moyennes et en second lieu, nous avons étudié les ruptures dans les séries en se fondant sur les tests de Pettitt, de SNHT (*Standard normal homogeneity test*), de Buishand et le rapport de von Neumann. Avec surprise, nous constatons que le premier et le dernier indicateur sont identiques en termes de comportement. En effet, entre la période d'avant Ellen Johnson Sirleaf et la période de sa gestion dans son premier mandat, il n'y a pas de différence significative pour les différentes moyennes. En réalité, les moyennes sont similaires. Pour le reste des indicateurs, la période d'avant Ellen Johnson Sirleaf est différente statistiquement de la période de sa gestion. Mais,

on constate seulement des ruptures statistiques et positives pour l'égalité de la représentation dans les zones rurales (communautés de base) et les droits économiques des femmes. Ce qui contraste plus ou moins avec l'effet direct et indirect associé souvent aux femmes qui sont dans les arcanes du pouvoir.

Ce résultat plaide donc pour d'autres études de cas, empruntant d'autres approches. Il serait par exemple intéressant d'utiliser l'approche de l'évaluation expérimentale ou des études recourant à la randomisation. On peut aussi envisager les études descriptives plus poussées, et même économétrique. Par exemple, on peut essayer de dégager le temps de paroles des femmes députées, le contenu de leurs discours tenus au sein de l'Assemblée nationale, les lois initiées en faveur de la condition de la femme, la nature des votes des parlementaires du sexe féminin. Et comparer ces différents éléments aux comportements de la gente masculine pour se rendre compte de l'effectivité de la lutte contre la condition de la femme au sein des parlements africains, en neutralisant l'effet d'échelle. Ces différentes approches pourront sans doute améliorer nos connaissances sur les institutions formelles.

Malgré ces limites, cette étude exploratoire vient s'ajouter à la littérature qui a étudié les conditions de la femme d'une part et d'autre part à celle qui s'intéresse à la problématique de l'élaboration des règles formelles d'une société. Elle identifie, de manière claire, les implications directes de l'augmentation du nombre des femmes dans la sphère de décision. En outre, nos résultats économétriques ne sont pas totalement en désaccord avec les résultats déjà existants. En effet, nos résultats suggèrent que de politiques intelligentes qui accroissent le nombre des femmes au niveau du parlement ont d'autres conséquences, notamment l'amélioration des règles régulant les droits économiques et politiques des femmes. Ceux qui, à leur tour, constituent des engrenages importants dans la société. Cette conclusion n'est pas la seule de l'étude. En effet, nous ne trouvons également aucune corrélation entre cette participation féminine dans les instances législatives et les lois contre les violences faites à la femme. Il s'agit là d'une énigme qui mérite élucidation. Ceci doit donc faire l'objet d'autres études approfondies.

Si ces résultats se fondent sur des régressions en coupe transversale, certaines de ces conclusions sont soutenues par l'étude de cas. Là encore, nous devons être assez prudent dans la conclusion à tirer. On n'a véritablement pas trouvé des effets positifs considérables sur le genre pour un pays dirigé par une femme. Ce qui laisse place à la prudence.

Références

- Afridi, F., Iversen, V. and Sharan, M.R. (2013). Women Political Leaders, Corruption and Learning: Evidence from a Large Public Program in India, IZA Discussion Papers 7212, Institute for the Study of Labor (IZA).
- Alesina, A., Devleeschauer, A., Easterly, W., Kurlat, S. and Wacziarg R. (2003), Fragmentation, *Journal of Economic Growth*, VIII, p. 155–194.
- Alexandersson H. (1986). A Homogeneity Test Applied to Precipitation Data. *Journal of Climatology*, 6, 661-675.
- Ashraf, N., Field, E. and Lee, J. (2010). Household Bargaining and Excess Fertility: An Experimental Study in Zambia. Unpublished.
- Ban, R. and Rao, V. (2008), Tokenism or Agency? The Impact of Women's Reservations on Panchayats in South India, *Economic Development and Cultural Change*, 56: 501-530.
- Banque mondiale, (2011), *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : égalité des genres et développement* (Washington).
- Banque mondiale, (2003), *Rapport sur les politiques du développement dans le monde: genre et développement économique*, Washington.
- Bardhan, P., Mookherjee, D. and Torrado, M. P. (2010), Impact of Political Reservations in West Bengal Local Governments on Anti-Poverty Targeting, *Journal of Globalization and Development*, 1(1).
- Beaman, L., Chattopadhyay, R., Duflo, E., Pande, R. and Topalova, P. (2009), Powerful Women: Does Exposure Reduce Bias?, *Quarterly Journal of Economics*, 124(4), p. 1497–540.
- Beaman, L., Duflo, E., Pande, R. and Topalova, P. (2012), Female Leaders Raise Aspirations of Girls, *Science*, 335(6068), p. 582–86.
- Blackden, M. and Bhanu, C. (1999), Gender, Growth and Poverty Reduction: Special Program of Assistance for Africa, Working paper No 428, World Bank.
- Blackden, M. et Hallward-Driemeier, M. (2013), Prêtes à s'épanouir?, *Finances et développement*, FMI Juin, p.16-19.
- Boone, P. (1996), Political and Gender Oppression as a Cause of Poverty, London School of Economics Working paper No 294.
- Bourguignon, F., Browning, M., Chiappori, P.-A. (1993), IntraHousehold Allocation of Consumption: A Model and Some Evidence from French Data, *Annales d'économie et de statistique*, 29, p. 137-156.
- Buishand T.A. (1982). Some Methods for Testing the Homogeneity of Rainfall Data. *Journal of Hydrology*, 58, 11-27.
- Campa, P. (2011), Gender Quotas, Female Politicians and Public Expenditures: Quasi-experimental Evidence, mimeo, IIES.

- Casas-Arce, P. and Saiz, A. (2011). Women and Power: Unwilling, Ineffective, or Held Back?, IZA Discussion Papers 5645, Institute for the Study of Labor (IZA).
- Cavalcanti, T. V. De V. and Tavares, J. (2011). Women Prefer Larger Governments: Growth, Structural Transformation, And Government Size, *Economic Inquiry*, 49(1), p. 155-171.
- Chattopadhyay, R., and Duflo. E. (2004). Women as Policy Makers: Evidence from a Randomized Policy Experiment in India. *Econometrica* 72(5), p. 1409–43.
- Cheung, A. and Hernandez-Julian, R. (2006), Gender and Corruption: A Panel Analysis, Working papers.
- Clots-Figueras, I. (2012). Are Female Leaders Good for Education? Evidence from India, *American Economic Journal: Applied Economics*, 4(1), p. 212-44, January.
- Clots-Figueras, I. (2011). Women in politics, *Journal of Public Economics*, 95(7), p. 664-690.
- Cooray, A. and Potrafke, N. (2011). Gender inequality in education: Political institutions or culture and religion?, *European Journal of Political Economy*, 27(2), p. 268-280, June.
- Dahlerup, D. (ed.), 2006, *Women, Quotas and Politics*, New York: Routledge.
- Doepke, M. and Tertilt. M. (2009). Women's Liberation: What's in It for Men? *Quarterly Journal of Economics* 124(4), p. 1541–91.
- Doepke, M., Tertilt, M. and Voena, A. (2012). The Economics and Politics of Women's Rights, *Annual Review of Economics*, 4(1), p. 339-372.
- Dollar, D. and Gatti, R. (1999), Gender Inequality, Income and Growth: Are Good Times for Women?, Document préliminaire à la Rédaction de *Engendering Development*, Washington, D.C., Banque mondiale.
- Dollar, D., Fisman, R. and Gatti, R. (2001), Are Women Really the 'Fairer' Sex? Corruption and Women in Government, *Journal of Economic Behavior and Organization*, 46(4), p. 423-429.
- Duflo, E., (2012), Women Empowerment and Economic Development, *Journal of Economic Literature*, 50(4), p. 1051–79.
- Eagly, A. H., and Karau, S. J. (2002), Role Congruity Theory of Prejudice toward Female Leaders, *Psychological Review*, 109(3), p. 573–98.
- Ferreira, F. and Gyourko, J. (2011). Does Gender Matter for Political Leadership? The Case of U.S. Mayors, NBER Working Papers 17671, National Bureau of Economic Research, Inc.
- Forsythe, N., Korzeniewicz, R.P. and Durrant, V. (2000), Gender Inequalities and Economic Growth, *Economic Development and Cultural Change*, 48(3), p. 573-618.
- Haddad, L. and Hoddinott, J. (1994), Women's Income and Boy-Girel Anthropometric Status in Côte d'Ivoire, *World Development*, 22(4), p. 543-553.
- Hallward-Driemeier, M. (2013), *Enterprising Women: Expanding Opportunities in Africa*, Washington: Agence française de développement and World Bank.

- Hallward-Driemeier, M. and Hasan, T. (2013), *Empowering Women: Legal Rights and Economic Opportunities in Africa*, Washington: Agence française de développement and World Bank).
- Hallward-Driemeier, M., Kamangu, J., Lobti, E. and Blackden, M. (2013), *Women's Legal and Economic Empowerment Database for Africa*, Washington: World Bank. www.worldbank.org/gender/womenleedafrica.
- Hoddinott, J. and Haddad, L. (1995), Does Female Income Share Influence Household Expenditures? Evidence from Cote d'Ivoire, *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 57(1), p.77-96.
- Huddy, L. and Terkildsen, N. (1993), Gender Stereotypes and the Perception of Male and Female Candidates, *American Journal of Political Science*, 37(1), p. 119–47.
- Iyer, L., Mani, M., Mishra, P. and Topalova, P. (2012). The Power of Political Voice: Women's Political Representation and Crime in India, *American Economic Journal: Applied Economics*, 4(4), p. 165-93, October.
- Jones, M. (1996), Increasing Women's Representative via Gender Quotas: The Argentina Ley de Cupos, *Women and Politics*, 16(4), p. 75-96.
- Khandker, S. (1998), *Fighting Poverty with Microcredit: Experience in Bangladesh*, Washington, D.C., Banque mondiale.
- Kodila-Tedika (2012), Aperçu empirique sur les causes de la corruption, MPRA Paper No. 4148
- Lavallée, E., Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. (2010), Ce qui engendre la corruption : une analyse microéconomique sur données africaines, *Revue d'économie du développement*, 24(3), p. 5-47
- Mari May, A., de Mary G. McGarvey and de Robert Whaples, (2013), Are Disagreements among Male and Female Economists Marginal at Best? A Survey of AEA Members and Their Views on Economics and Economic Policy, *Contemporary Economic Policy*. doi:10.1111/coep.12004.
- Mason, K.O., Smith, H.L. and Morgan, S.P. (1998), Muslim Women in the Non-Islamic Countries of Asia: Do They Have Less Autonomy than their Non-Muslim Neighbors?, Document présenté à l'Assemblée annuelle de l'American Sociological Association, San Francisco, 21-25 août.
- Menon, N. (1999), Micro-credit, Consumption Smoothing and Impact on Repayment Behavior: An Euler Equation Approach, Providence (Rhodes Is.), Brown University, Department of Economics.
- Natividad, I. (2010), There Is No Denying the Effectiveness of Quotas, *Directors & Boards*, 34(5), p. 24-26.
- ONU Femmes (2011), *Les progrès des femmes dans le monde : enquête de justice*, 2011–12.

- Pande, R. et Topalova, P. (2013), Les femmes au commande, *Finances et développement*, FMI Juin, p. 12-15.
- Pettitt A.N. (1979). A Non-Parametric Approach to the Change-Point Problem. *Appl. Statist.*, 28(2), 126-135.
- Phipps, S. and Burton, P. (1998), What's Mine Is Your? The Influence of Male and Female Incomes on Patterns of Household Expenditure, *Economica*, 65, p. 599-612.
- Quisumbing, A. R. and Maluccio, J. (1999), Intrahousehold Allocation and Gender Relations: New Empirical Evidence, document préliminaire à la rédaction de *Engendering Development*, Washington, D.C., Banque mondiale.
- Revinga, A. et Shetty, S. (2012), L'autonomisation des femmes, un atout pour l'économie, *Finances & Développement*, FMI Mars, 40-43
- Schultz, P. (1987), School Expenditures and Enrollments, 1960-1980 : The Effects of Income, Prices and Population Growth, in D.G. Johnson and R. Lee, *Population Growth and Economic Development*, Madison, University of Wisconsin Press.
- Sen, S. (2000), Toward a Feminist Politics? The Indian Women's Movement in Historical Perspective, document préliminaire à la rédaction, de *Engendering Development*, Washington, D.C., Banque mondiale.
- Simavi, S., Manuel, C. and Blackden, M. (2010), *Gender Dimensions of Investment Climate Reform: A Guide for Policy Makers and Practitioners*, Washington: World Bank.
- Sung, H.-E. (2004), Democracy and Political Corruption: A Cross-National Comparison, *Crime, Law and Social Change*, 41(2), p. 179-193.
- Sung, H.-E. (2003), Fairer Sex or Fairer System? Gender and Corruption Revisited, *Social Forces*, 82(2), p. 703-723.
- Sung, H.-E. and Chu, D. (2003), Does Participation in the Global Economy Reduce Political Corruption? An Empirical Inquiry, *International Journal of Comparative Criminology*, 3(2), p. 94-118.
- Swamy, A., Knack, S., Lee, L. and Azfar, O. (2001), Gender and Corruption, *Journal of Development Economics*, 64, p. 25-55
- Thomas, D. (1990), Intrahousehold Resource Allocation: An Inferential Approach, *Journal of Human Resources*, 25, p. 635-664.
- Thomas, D. (1994), Like Father, Like Son; Like Mother, Like Daughter: Parental Resources and Child Height, *Journal of Human Resources*, 29(4), p. 950-988.
- Thomas, D. 1997, Incomes, Expenditures and Health Outcomes: Evidence on Intrahousehold Resource Allocation, in L. Haddad, J. Hoddinott and H. Alderman (eds.), *Intrahousehold Resource Allocation in Developing Countries: Model, Methods and Policy*, Baltimore, The John Hopkins University Press.

- Thomas, D., Contreras, D. and Frankenberg, E. (1997), Child Health and the Distribution of Household Resources at Marriage, Santa Monica, RAND and University of California at Los Angeles, Department of Economics.
- Thomas, D., Schoeni, R. and Straus, J. (1996), Parental Investments in Schooling: The Roles of Gender and Resources in Urban Brazil, RAND Working paper No 92-02.
- Union interparlementaire (2012), *Les femmes dans les parlements nationaux en 2012*, Geneve.
- Vishwanath, T.N, Khandker, S., Mason, A. and Swamy, A. (1996), Gender, Land Rights and Agricultural Productivity: A Survey of Issues and a Case Study Burkina Faso, Banque mondiale, Groupes d'étude sur les genres et la politique, Secteur sur la pauvreté et les politiques sociales.
- Von Neumann J. (1941). Distribution of the Ratio of the Mean Square Successive Difference to the Variance. *Ann. Math. Stat.*, 12, p. 367-395.
- Word-Batts, J. (1997), Modeling Family Expenditures to Test Income Pooling, University of Washington, Department of Economics.

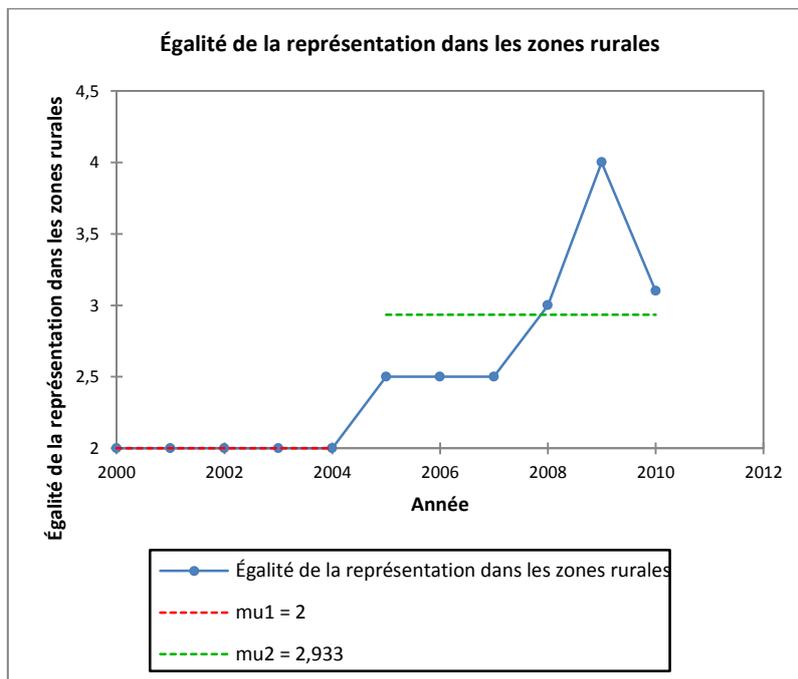
Annexes

Annexe 1. Matrice de corrélation

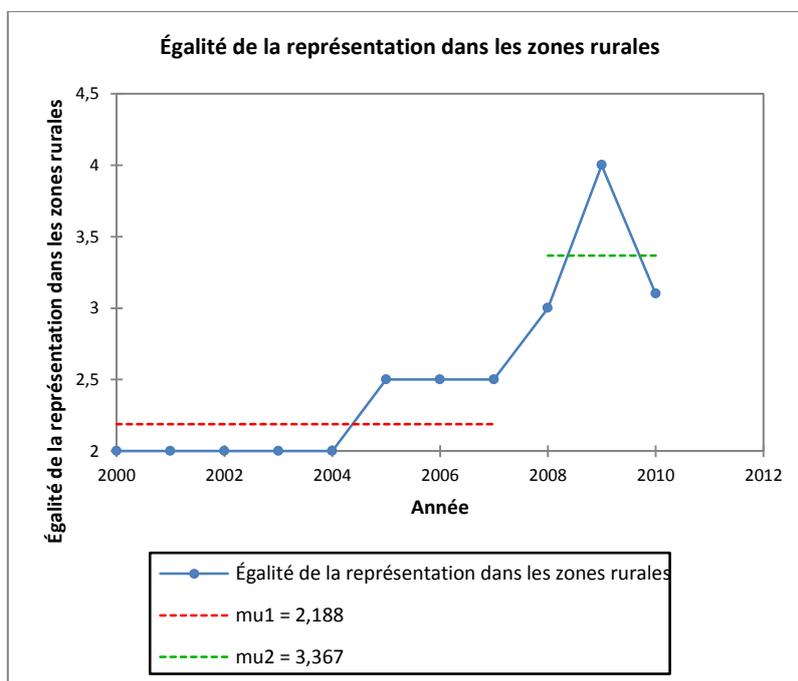
	1	2	3	4	5	6	7	8
Reprsentat (1)	1.0000							
Droitconom(2)	0.2324	1.0000						
Droitpolit (3)	0.7700	0.1604	1.0000					
Legislatio (4)	-0.0814	-0.1411	0.0163	1.0000				
Pibpercapita (5)	0.0232	0.4369	0.0025	-0.3797	1.0000			
Islam (6)	-0.2641	0.1097	-0.3684	-0.0412	-0.0683	1.0000		
Duremoyenn (7)	-0.0633	0.2800	-0.0004	-0.2899	0.6621	-0.3824	1.0000	
Fragmentation (8)	-0.0839	-0.3326	-0.0031	0.1729	-0.4286	-0.1188	-0.3300	1.0000

Annexe 2. Présentation graphique de tests statistiques pour le Libéria

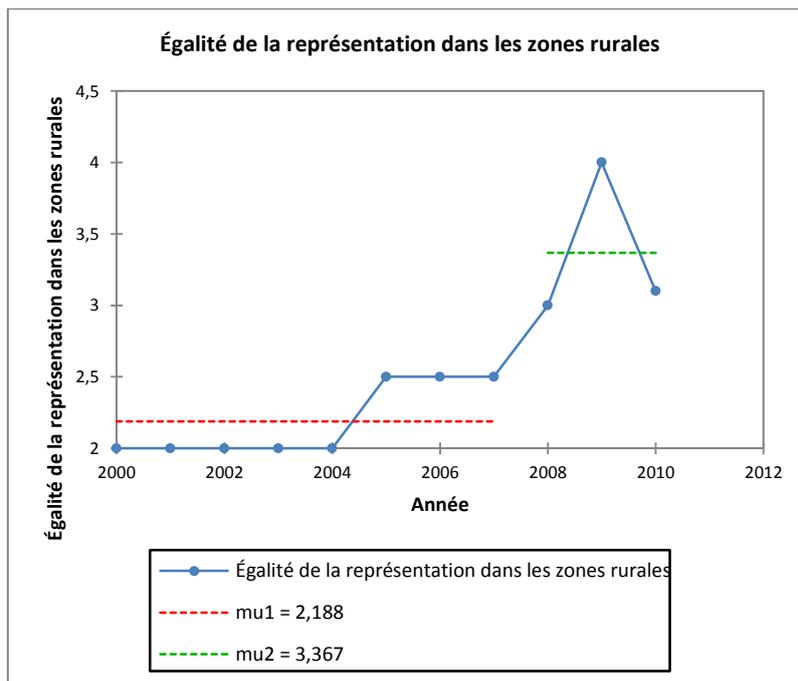
Test de Pettitt:



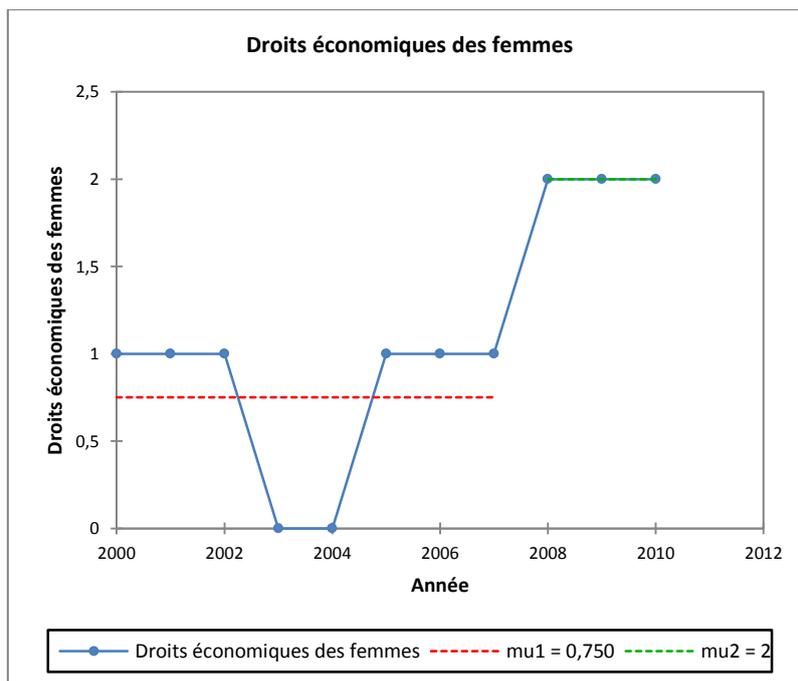
Test d'homogénéité normal standard (SNHT) :



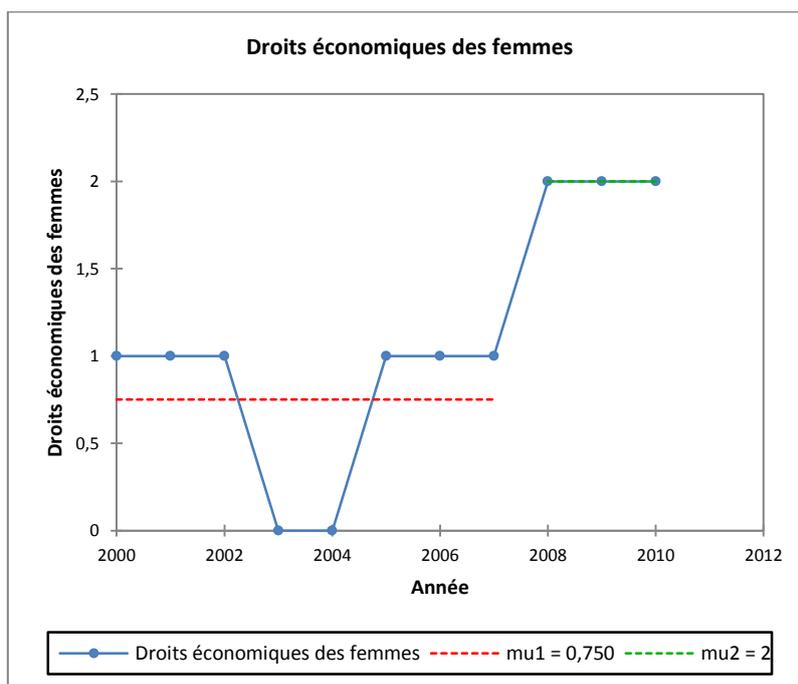
Test de Buishand



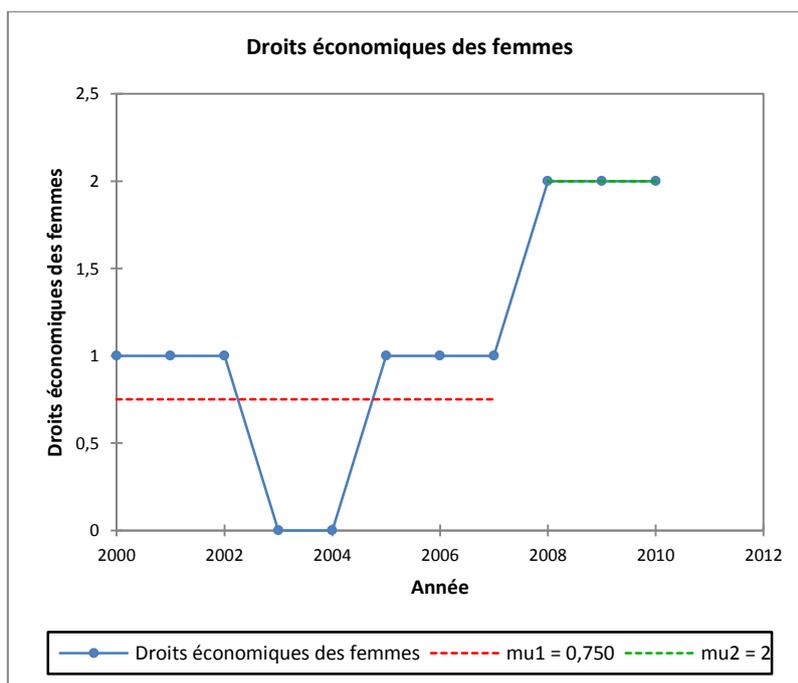
Test de Pettitt



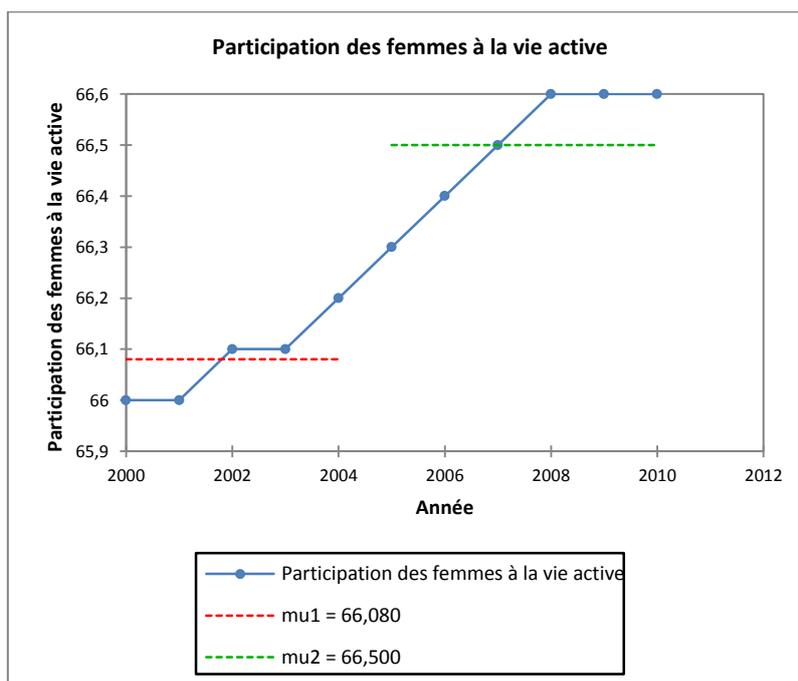
Test d'homogénéité normal standard



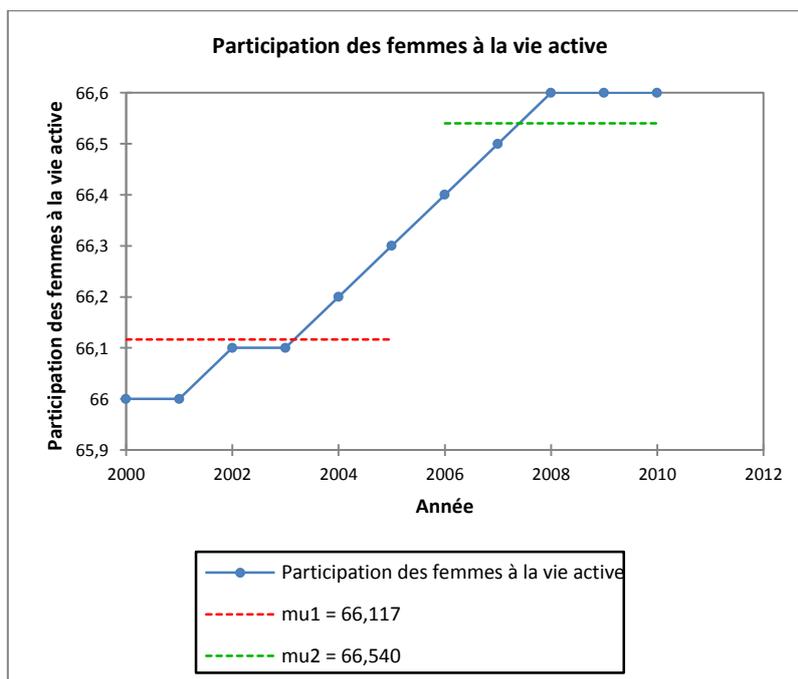
Test de Buishand



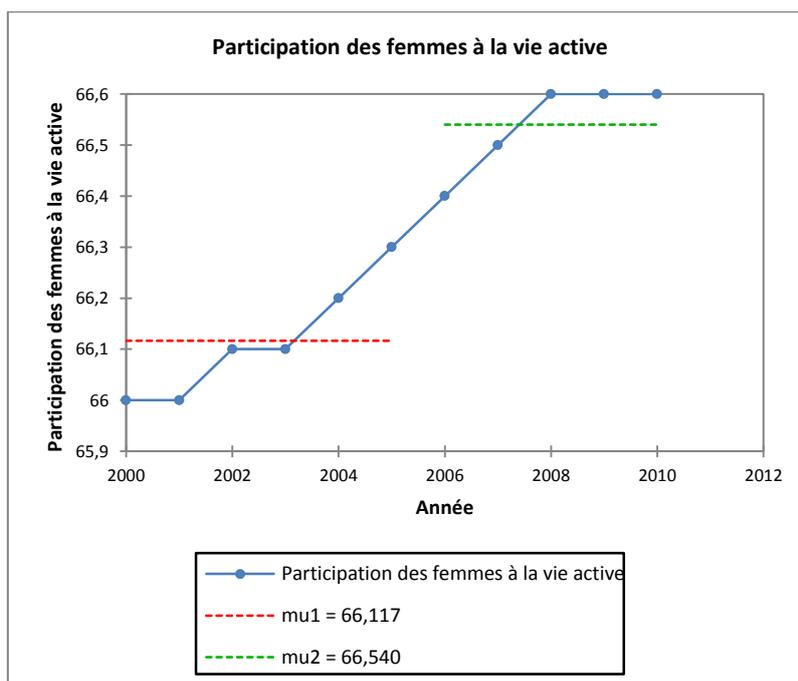
Test de Pettitt



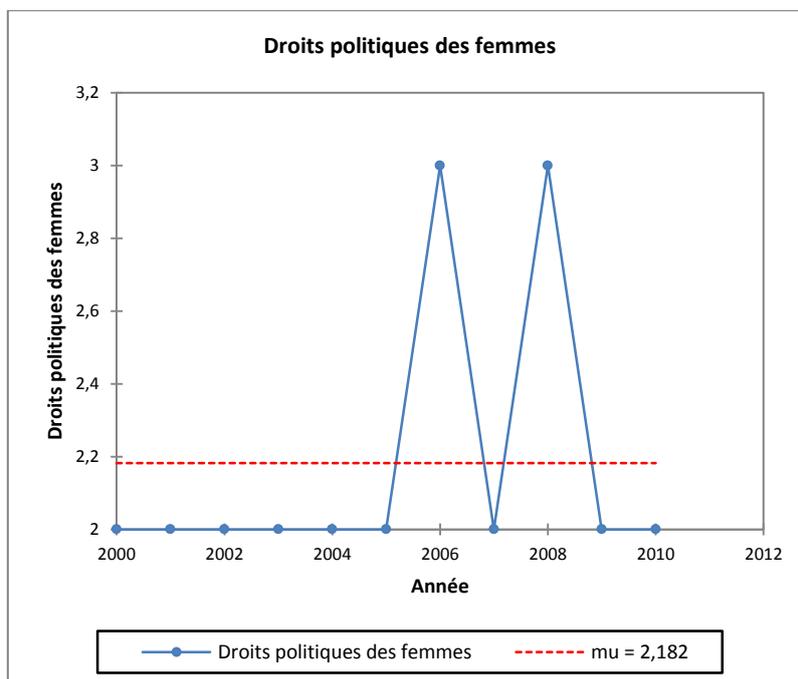
Test d'homogénéité normal standard (SNHT)



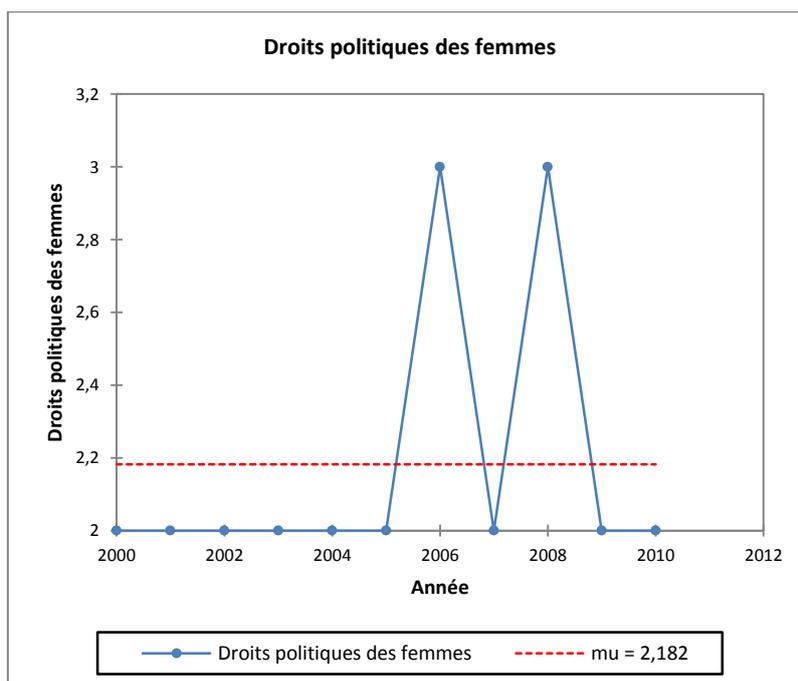
Test de Buishand



Test de Pettitt



Test d'homogénéité normal standard (SNHT)



Test de Buishand

